

2004



Rapport de la
commissaire
à l'environnement et
au développement durable
à la Chambre des communes

Chapitre 6
Les pétitions en matière d'environnement



Bureau du vérificateur général du Canada

Le Rapport de l'an 2004 de la commissaire à l'environnement et au développement durable comporte six chapitres, ainsi que le « Point de vue de la commissaire — 2004 ». Vous trouverez la table des matières principale à la fin du présent document.

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également diffusé sur notre site Web à www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : (613) 952-0213, poste 5000, ou 1 888 761-5953
Télécopieur : (613) 943-5485
Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2004
N° de catalogue FA1-2/2004-6F
ISBN 0-662-77709-3



Chapitre

6

Les pétitions en matière
d'environnement

Les travaux de vérification dont traite ce chapitre ont été menés conformément au mandat législatif, aux politiques et aux méthodes du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces politiques et méthodes respectent les normes recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agrés.

Table des matières

Points saillants	1
Introduction	3
Rapport annuel sur les pétitions (pour la période du 19 juillet 2003 au 30 juin 2004)	5
Utilisation du processus de pétition	5
La gamme de questions s'élargit	5
Réponses des ministères aux pétitions	7
Suivi des réponses aux pétitions	7
Certains pétitionnaires ne sont pas informés du résultat final de leur pétition	7
Points saillants de pétitions et de réponses choisies	10
Cinq pétitions étaient axées sur la politique et les interventions gouvernementales dans le domaine de la biotechnologie	10
Le drainage minier acide se poursuit à la mine Tulsequah Chief dans le nord de la Colombie-Britannique	11
Préoccupations concernant l'encéphalopathie des cervidés sur les fermes d'élevage de gibier	12
Vérification des déclarations faites dans les réponses aux pétitions	13
Vérification des engagements présentés en réponse aux pétitions	15
Dépotoirs militaires au large de la côte canadienne de l'Atlantique	15
Poisson génétiquement modifié	22
Projet pilote de laissez-passer pour les transports en commun	30
Conclusion	34
À propos de la vérification	36
Annexe	
Activités en matière de pétitions (pour la période du 19 juillet 2003 au 30 juin 2004)	38



Les pétitions en matière d'environnement

Points saillants

6.1 Dans la plupart des cas, les ministères qui ont répondu aux pétitions formulant des plaintes relatives à de présumées violations des lois fédérales de protection de l'environnement ont promis de faire enquête. Toutefois, les pétitionnaires sont rarement informés des résultats de ces interventions et de l'aboutissement de leur pétition.

6.2 Les vérifications qui portent sur l'évaluation environnementale stratégique et sur la gestion du saumon, abordées dans les chapitres 4 et 5 du présent rapport, nous ont permis de vérifier la fiabilité des déclarations des ministères fournies en réponse à des pétitions sélectionnées. Nous avons constaté que certains ministères, dans leur réponse aux pétitions, avaient brossé un tableau de la situation plus favorable qu'il ne l'est en réalité.

6.3 Nous avons vérifié les engagements formulés dans les réponses qui avaient été données à des pétitions soumises antérieurement, lesquelles portaient sur d'anciens dépotoirs militaires au large de la côte Atlantique du Canada et sur un projet pilote visant à encourager l'utilisation des transports en commun par les fonctionnaires fédéraux. Nous avons alors constaté une certaine progression dans la concrétisation des engagements. Toutefois, notre vérification d'un engagement pris par Pêches et Océans Canada dans une réponse à une pétition a révélé que le Ministère avait fait peu de progrès pour ce qui est d'élaborer des règlements sur les poissons génétiquement modifiés.

Contexte et autres observations

6.4 Le présent document constitue notre rapport annuel au Parlement sur le processus de pétition en matière d'environnement, tel que l'exige la *Loi sur le vérificateur général* de 1995. La commissaire à l'environnement et au développement durable coordonne le processus de pétition au nom de la vérificatrice générale.

6.5 Cette année, nous avons reçu en tout 40 pétitions, comparativement à 38 au cours de l'année dernière. Ces pétitions provenaient de presque toutes les régions du pays et la plupart avaient été produites par des personnes et des groupes locaux tandis que d'autres émanaient d'organismes nationaux. Ces pétitions portaient sur une variété de sujets tels que le dragage de fonds marins par des chalutiers, divers aspects de la biotechnologie et la publicité portant sur les pesticides. Les nouveaux sujets présentés portaient notamment sur la qualité de l'eau potable dans une réserve autochtone ainsi que sur d'autres problèmes environnementaux qui y étaient vécus, sur les amendes pour infractions environnementales prévues par le régime fiscal

canadien, et sur un projet d'incinérateur de déchets dangereux. Le texte intégral des pétitions et des réponses est publié sur notre site Web dans le Répertoire des pétitions : (www.oag-bvg.gc.ca/domino/petitions.nsf/francais).

Réaction des ministères. Pêches et Océans Canada et Transports Canada ont accepté nos recommandations. Les réponses des ministères, figurant à la suite des recommandations dans le corps du chapitre, expliquent les mesures qu'ils entendent prendre et fournissent les dates d'achèvement prévues.

Introduction



Cygne trompette mort au lac Judson, en Colombie-Britannique

Source : Kevin Sinclair

6.6 Au cours des cinq dernières années, Kevin Sinclair et sa famille, de Colombie-Britannique, ont dénombré plus de 1 000 cygnes trompettes migrateurs morts sur la partie du lac qui borde leur propriété ou à proximité de cette partie du lac. Le lac Judson, qui chevauche la frontière Canada–États-Unis, était jadis un site de prédilection pour les chasseurs. Il en est résulté, selon les pétitionnaires, que le lac est contaminé par des grenailles de plomb. Kevin Sinclair, qui souhaite que le lac soit nettoyé, a donc soumis une pétition en matière d'environnement à notre bureau (pétition n° 99).

6.7 Nous avons transmis la pétition au Service canadien de la faune d'Environnement Canada. Dans sa réponse, le Ministère a affirmé ne pas être convaincu que les cygnes aient été empoisonnés par l'ingestion des grenailles de plomb se trouvant dans le lac Judson. Cependant, il affirme être résolu à continuer, avec plusieurs collaborateurs aux États-Unis et au Canada, à chercher, entre autres choses, toute cause principale du problème.

6.8 Il s'agit là d'un seul exemple de pétition en matière d'environnement soumise par un Canadien par le truchement du processus de pétition. Tout résident canadien, qu'il s'agisse d'une personne, d'une organisation, d'une entreprise ou d'une municipalité, a le droit de présenter une pétition en matière d'environnement à la vérificatrice générale du Canada. Les pétitions doivent nécessairement porter sur une question environnementale ou de développement durable qui relève de la compétence du gouvernement fédéral. La pièce 6.1 fournit de plus amples informations sur le processus de pétition et le rôle de la commissaire à l'environnement, qui est chargée de coordonner le processus au nom de la vérificatrice générale.

6.9 Le présent chapitre se divise en trois parties :

- notre rapport annuel au Parlement sur les nouvelles pétitions reçues entre juillet 2003 et juin 2004, document qui met aussi en relief certains enjeux importants découlant des réponses aux pétitions;
- nos constatations issues de la vérification des déclarations contenues dans les réponses à deux pétitions;
- nos constatations formulées à la suite de la vérification des mesures prises par les ministères fédéraux pour respecter les engagements qu'ils ont pris dans les réponses aux pétitions. Les pétitions portaient sur les dépotoirs militaires au large de la côte canadienne de l'Atlantique (pétition n° 50A), les poissons génétiquement modifiés (pétition n° 38A) et un projet pilote visant à inciter les fonctionnaires fédéraux à utiliser davantage les transports en commun (pétition n° 29).

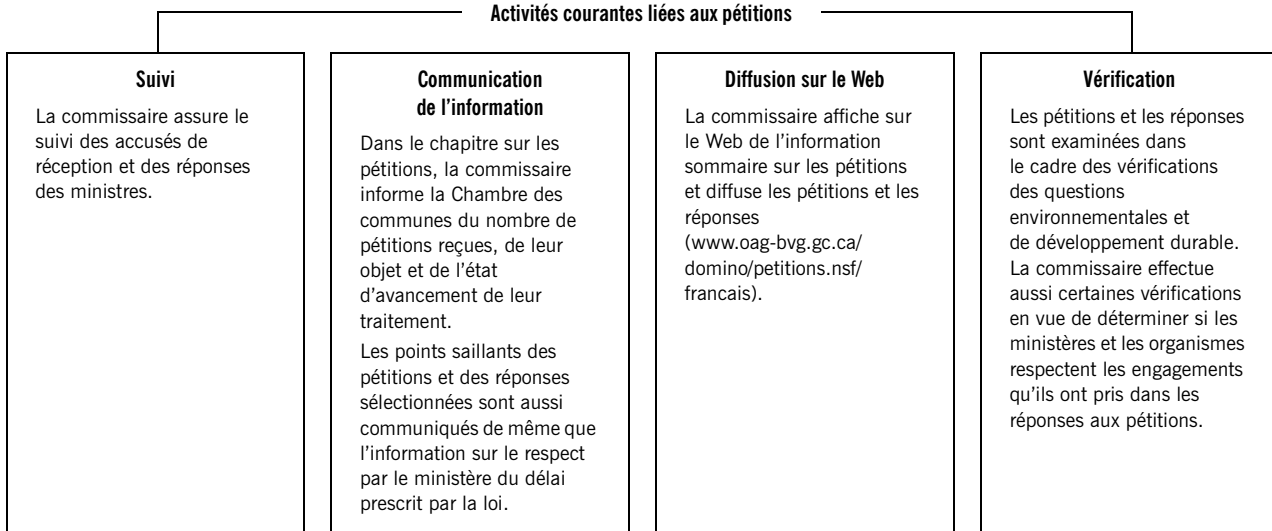
Pièce 6.1 Le processus de pétition en matière d'environnement et le rôle de la commissaire à l'environnement et au développement durable

Le processus de pétition en matière d'environnement a été créé en 1995 en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*. Il permet aux Canadiens de s'occuper personnellement des questions environnementales qui les intéressent. Le processus de pétition vise essentiellement le gouvernement fédéral.

La commissaire à l'environnement et au développement durable coordonne les activités du processus de pétition au nom de la vérificatrice générale.

Enclenchement du processus	Le processus est enclenché lorsqu'un résident du Canada présente une pétition par écrit à la vérificatrice générale du Canada. Les citoyens, les organismes, les municipalités ou les sociétés peuvent se prévaloir du processus.	
Traitement de la pétition	L'équipe de la commissaire chargée de l'examen des pétitions vérifie si la pétition est conforme aux exigences de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> . La pétition doit être présentée par un résident du Canada et s'appuyer sur des préoccupations d'ordre environnemental qui relèvent de la compétence d'un ministère ou d'un organisme fédéral assujetti au processus de pétition (voir la page 5).	
Réponse à une pétition	Si la pétition est acceptée par le personnel de la commissaire, elle est acheminée au ministre responsable de tout ministère ou organisme fédéral concerné.	Si la pétition est rejetée, le pétitionnaire en est informé. Si la pétition est incomplète ou si les demandes ou l'information ne sont pas clairement formulées, le pétitionnaire est prié de présenter une nouvelle pétition.
Réponse à une pétition	Sur réception d'une pétition, le ministre doit : <ul style="list-style-type: none"> envoyer un accusé de réception au pétitionnaire dans un délai de 15 jours suivant la réception de la pétition; examiner la pétition et préparer une réponse détaillée et la faire parvenir au pétitionnaire et à la commissaire dans un délai de 120 jours suivant la réception de la pétition. 	

Activités courantes liées aux pétitions



Rapport annuel sur les pétitions (pour la période du 19 juillet 2003 au 30 juin 2004)

Ministères et organismes fédéraux assujettis au processus de pétition en matière d'environnement

Affaires étrangères Canada
 Affaires indiennes et du Nord Canada
 Agence canadienne de développement international
 Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
 Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada
 Agence Parcs Canada
 Agence de promotion économique du Canada atlantique
 Agence du revenu du Canada
 Agence des services frontaliers du Canada
 Agriculture et Agroalimentaire Canada
 Anciens Combattants Canada
 Centre canadien des armes à feu
 Citoyenneté et Immigration Canada
 Commerce international Canada
 Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat du
 Défense nationale
 Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
 Environnement Canada
 Finances Canada, ministère des
 Industrie Canada
 Justice Canada, ministère de la
 Patrimoine canadien, ministère du
 Pêches et Océans Canada
 Ressources humaines et Développement des compétences Canada
 Ressources naturelles Canada
 Santé Canada
 Transports Canada
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Utilisation du processus de pétition

6.10 Nous avons reçu 40 pétitions cette année, comparativement à 38 l'année dernière. Ces pétitions proviennent de presque toutes les régions du pays (voir la pièce 6.2), à l'exception des territoires. La plupart d'entre elles sont encore présentées par des Canadiens à titre individuel ainsi que par des organismes locaux ou régionaux et des coalitions populaires. Quelques-unes ont été soumises par des organismes nationaux comme la Fédération canadienne de la faune. Pour la première fois, nous avons reçu une pétition (pétition n^o 93) provenant d'une entreprise du secteur privé et qui porte sur le micro-organisme Bacta-Pur[®] et l'application du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* établi en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

6.11 Nous faisons en annexe un tour d'horizon des activités en matière de pétitions pour la période visée par le présent rapport (du 19 juillet 2003 au 30 juin 2004). Nous y traitons des nouvelles pétitions reçues depuis juillet 2003 et des pétitions antérieures auxquelles les ministères n'avaient pas encore répondu.

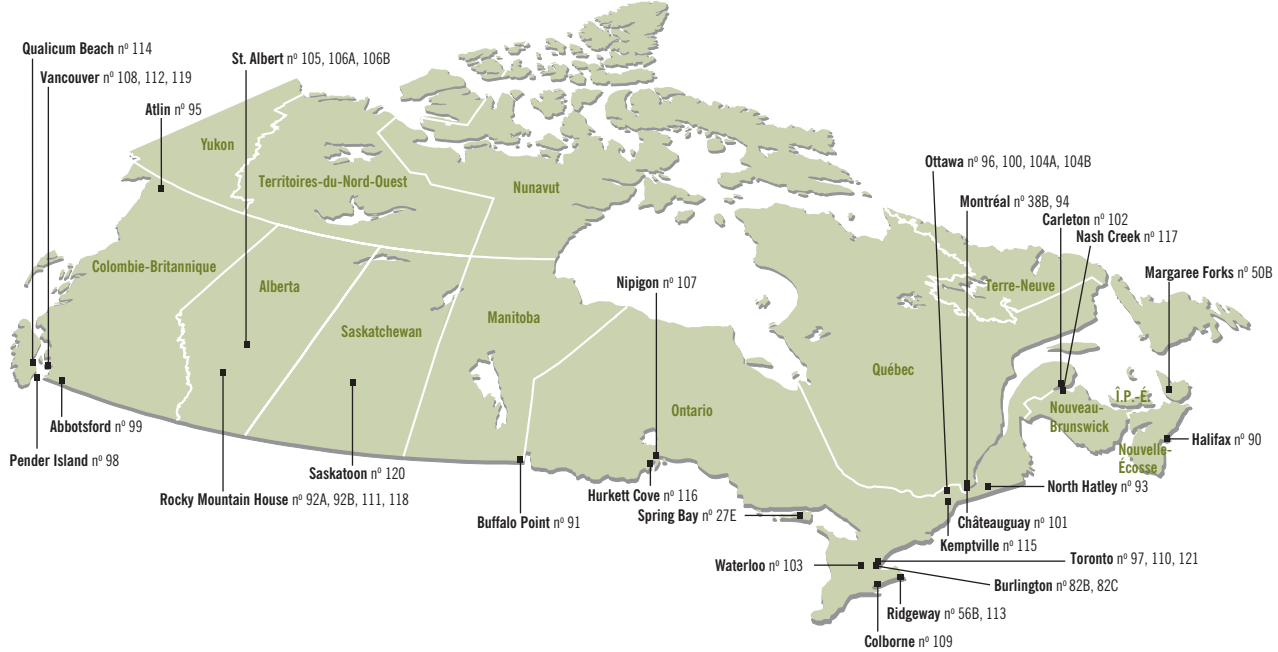
6.12 Les pétitions et les réponses sont ajoutées au Répertoire des pétitions qui se trouve sur notre site Web (www.oag-bvg.gc.ca/domino/petitions.nsf/français). Certains organismes fédéraux communiquent aussi leurs réponses sur leur site Web.

La gamme de questions s'élargit

6.13 De nouveaux types de questions qui concernent le gouvernement fédéral sont abordées dans les pétitions. En voici quelques exemples :

- l'incinération des déchets dangereux — un projet qui se déroule au Nouveau-Brunswick et qui pourrait avoir des impacts sur la Baie-des-Chaleurs, la région de Gaspé au Québec et les régions situées au sud de la frontière Canada-États-Unis (pétitions n^{os} 102 et 107);
- les problèmes environnementaux dans une réserve d'autochtones, au Manitoba (pétition n^o 91);
- le régime fiscal fédéral — en particulier, la déduction fiscale, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (pétition n^o 98), des amendes et autres pénalités sanctionnant des infractions environnementales.

Pièce 6.2 Les pétitions proviennent de nombreuses régions du pays (pour la période du 19 juillet 2003 au 30 juin 2004)



Pétition n°	Objet
27E	Pétition de suivi concernant la désaffectation de la principale ligne de chemin de fer traversant le parc Algonquin
38B	Pétition de suivi sur les poissons transgéniques
50B	Pétition de suivi concernant les dépotoirs de munitions au large des côtes de l'Atlantique
56B	Pétition de suivi sur les espèces aquatiques envahissantes dans les Grands Lacs
82B	Évaluation environnementale fédérale concernant le déplacement d'un gazoduc en vue du projet d'autoroute dans la vallée de Red Hill Creek
82C	Cimetières autochtones et projet d'autoroute dans la vallée de Red Hill Creek
90	Méthodes de pêche et effets sur l'habitat vulnérable du poisson dans l'océan
91	Problèmes environnementaux dans la réserve de Buffalo Point, au Manitoba
92A	Mesures de suivi découlant de l'évaluation environnementale fédérale du projet de barrage sur la rivière Oldman
92B	Mesures de suivi découlant de l'évaluation environnementale fédérale et de l'approbation du projet de construction du barrage de la rivière Oldman
93	Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles afférents à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)
94	Biotechnologie et « pharmacultures »
95	Drainage acide et réouverture d'une mine de métaux dans le nord de la Colombie-Britannique
96	Impacts de l'élevage du gibier sur l'environnement et la santé au Canada
97	La toxicité d'un pesticide contenant de l'arsenic, l'hydrogène-méthylarsinate de sodium (MSMA)
98	Droit à la déduction fiscale des amendes sanctionnant des infractions environnementales
99	Les cygnes trompettes meurent sur les eaux du lac Judson
100	Quartier résidentiel situé près des zones humides de Leitrim
101	Projet de construction d'une centrale au gaz naturel à Beauharnois, au Québec
102	Projet visant l'installation d'un incinérateur de traitement des déchets dangereux à Belledune, au Nouveau-Brunswick
103	Développement de l'exploitation du méthane de gisements houillers au Canada

Pétition n°	Objet
104A	Projet de construction d'une conduite pour le traitement des eaux d'égout
104B	Pétition de suivi concernant une conduite pour le traitement des eaux d'égout à Ottawa, en Ontario
105	Évaluation environnementale du projet de construction d'une route régionale au dessus de la zone humide de Big Lake à St. Albert, en Alberta
106A	Projet de route régionale à St. Albert, en Alberta
106B	Pétition de suivi concernant la route régionale à St. Albert, en Alberta
107	Évaluation des effets environnementaux liés à l'installation d'une rampe de mise à l'eau dans la zone de Hurkett Cove, en Ontario
108	Incidences du génie génétique sur les êtres humains, la société et l'environnement
109	Incidences sur l'environnement et la santé d'un site d'enfouissement fermé à Cramahe, en Ontario
110	Le Plan d'assainissement dans les Grands Lacs
111	Digues dans les eaux navigables du Canada
112	Le contrôle des polluants organiques persistants dans les eaux usées d'une municipalité
113	Évaluation environnementale de l'expansion de l'infrastructure du pont de la Paix reliant Fort Erie, en Ontario, et Buffalo, dans l'état de New York
114	Évaluation environnementale d'un projet de voie de contournement à Qualicum Beach, en Colombie-Britannique
115	La baleine grise de Californie, une espèce en péril
116	Construction d'une rampe de mise à l'eau à Hurkett Cove, en Ontario
117	L'exploitation d'un incinérateur de déchets dangereux à Belledune, au Nouveau-Brunswick
118	Les incidences environnementales des digues faites de main d'hommes
119	Possibilité d'effets négatifs de projets d'élevage de la morue charbonnière sur les stocks sauvages de cette même espèce et leur pêche
120	Le projet de déclassement du lac Cluff en Saskatchewan
121	La Loi sur les espèces en péril

6.14 Les questions que présentent les pétitions que nous avons reçues au cours de l'année écoulée portent de plus en plus sur le milieu marin et la biodiversité marine. Mentionnons, par exemple, une pétition présentée par la Georgia Strait Alliance et le United Fisherman and Allied Workers Union-Canadian Auto Workers Union. Ces organismes recommandent au gouvernement fédéral d'adopter un règlement afin d'empêcher les municipalités de déverser des eaux usées non traitées, ou partiellement traitées, dans l'océan (pétition n° 112).

6.15 Au cours de l'année, des pétitionnaires nous ont demandé des rapports d'étape, des mises à jour ou de l'information supplémentaire sur les questions soulevées dans leurs pétitions. L'organisme Algonquin Eco Watch, par exemple, a présenté une pétition de suivi (pétition n° 27E) parce qu'un ministère a omis d'envoyer le rapport qu'il avait promis dans sa réponse à une pétition antérieure.

Réponses des ministères aux pétitions

Suivi des réponses aux pétitions

6.16 Il incombe à la commissaire de faire le suivi des réponses que les ministères et les organismes produisent pour donner suite aux pétitions. Elle doit pour cela répondre aux questions suivantes :

- les ministères répondent-ils aux pétitionnaires dans les délais prescrits?
- les ministères répondent-ils consciencieusement et clairement aux questions posées et aux autres demandes formulées dans les pétitions?

6.17 Nous sommes heureux d'affirmer que les ministères respectent habituellement le délai prescrit de 120 jours pour répondre aux pétitions. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas (voir la pièce 6.3). Affaires indiennes et du Nord Canada a tardé à répondre à trois des quatre pétitions qui lui étaient adressées. En août 2004, il était en retard de plus de 180 jours pour deux de ces pétitions. Le Ministère nous a fait savoir qu'il prend des mesures qui lui permettront de mieux respecter les délais prévus par la loi.

6.18 Lorsque nous faisons le suivi des réponses des ministères aux pétitions, nous vérifions si la réponse donnée aux préoccupations et aux demandes est claire, complète et compréhensible. La plupart des ministères avaient satisfait à ces exigences minimales. Toutefois, dans certains cas, les réponses fournies par les ministères ne répondaient pas aux demandes ou aux questions ou bien elles y répondaient de manière imprécise et sans communiquer beaucoup d'information utile.

Certains pétitionnaires ne sont pas informés du résultat final de leur pétition

6.19 Certains pétitionnaires continuent d'utiliser le processus de pétition pour attirer l'attention sur de présumées violations des lois fédérales sur la protection de l'environnement. Ces lois traitent des pesticides, de l'habitat du poisson et de la pollution. Dans tous ces cas, les pétitionnaires ont demandé aux ministères responsables de faire enquête au sujet de leurs plaintes.

Pièce 6.3 Les ministères et les organismes respectent-ils leurs délais? (réponses reçues du 19 juillet 2003 au 30 juin 2004)

Pétitions	AAC	ADRC	ACDI	PC	MAECI	MDN	EC	MPO	Fin	SCan	IC	CICan*	AINC	RNCan	Parcs	TC	DEO
27D								●									
38B					●		●	●		●							
56B							●	●								○	
60B														●			
67			○														
71															●		
72							●										●
73								●									●
74					●		●	●									●
75							○	●							○		
76														●			
77					●												
78						●											
79							●			●							
80						●											
81							●	●									●
82A								●									
82B							●	●									
82C				●									○				
83							●			●							
84	●						●				○						
85	●		●		●		●			●	●						
86							●								●		
87										●							
88	●				●		●		●	●	●			●	●		●
89							●	●									
90								●									
91							●	●		●			●				
92A								●									
92B	●						●	●		●			○	●		●	
93							●										

Pièce 6.3 Les ministères et les organismes respectent-ils leurs délais? (réponses reçues du 19 juillet 2003 au 30 juin 2004)

Pétitions	AAC	ADRC	ACDI	PC	MAECI	MDN	EC	MPO	Fin	SCan	IC	CICan*	AINC	RNCan	Parcs	TC	DEO
94	●	○	○		●		●		●	●	●						
95					○		●	●					○				●
96	○				●		●			○							
97										●							
98							●		○					●			●
99							●	●									
100							●	○		○				●			●
101							●										
102							●					○					
Total des pétitions	6	1	3	1	8	2	25	17	3	12	4	1	4	6	4	9	1
Pourcentage des réponses envoyées dans le délai prescrit	83 %	0 %	33 %	100 %	88 %	100 %	96 %	94 %	67 %	83 %	75 %	0 %	25 %	100 %	75 %	89 %	100 %
<p>● Réponse envoyée dans le délai prescrit</p> <p>○ Réponse envoyée en retard</p>	<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), Agence canadienne de développement international (ACDI), Patrimoine canadien (PC), ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), ministère de la Défense nationale (MDN), Environnement Canada (EC), Pêches et Océans Canada (MPO), Finances Canada (Fin), Santé Canada (Scan), Industrie Canada (IC), Commerce international Canada (CICan*), Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Ressources naturelles Canada (RNCan), Parcs Canada (Parcs), Transports Canada (TC), Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)</p> <p>*Ministère nouveau créé par suite de la réorganisation de décembre 2003</p>																

6.20 Mentionnons ici une pétition présentée par Earth Action, un organisme ayant son siège à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Earth Action a soutenu que plusieurs sociétés contrevenaient aux règles en matière de publicité établies en vertu de la législation fédérale sur les pesticides et elle a demandé à Santé Canada de faire enquête (pétition n^o 87). Dans sa réponse, le Ministère a annoncé que son Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire avait entrepris de faire enquête sur cinq sociétés différentes.

6.21 À l'issue de l'enquête, un fonctionnaire de Santé Canada a informé Earth Action qu'il y avait eu dans tous les cas violation de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et de ses règlements. Les sociétés en question ont reçu l'ordre de prendre des mesures correctives et le Ministère a avisé le pétitionnaire de son intention de faire le suivi de ces mesures.

6.22 Dans ce cas, Santé Canada a informé Earth Action de la suite donnée à ses préoccupations. Toutefois, cette façon d'agir est exceptionnelle. En effet, bien que des ministères continuent d'indiquer aux pétitionnaires leur intention d'enquêter sur les allégations présentées dans les pétitions reçues, nous avons observé que certains d'entre eux ne communiquaient pas leurs échéanciers à ce sujet et qu'ils ne donnaient pas non plus le nom de la personne responsable du suivi au ministère. Par conséquent, certains pétitionnaires ne connaissent pas les dispositions finales prises par les ministères pour donner suite à leur pétition. Dans les cas où il y a eu promesse d'un suivi, les pétitionnaires s'adressent parfois à notre bureau pour savoir où en est rendu ce suivi ou présentent une pétition de suivi. Les ministères doivent faire un meilleur suivi auprès des pétitionnaires.

Points saillants de pétitions et de réponses choisies

6.23 Dans la présente section, nous attirons l'attention sur quelques pétitions que nous avons reçues au cours de l'année et sur les réponses qui y ont été données. Elles soulignent des questions ayant trait à la biotechnologie, aux problèmes environnementaux causés par une mine abandonnée et à la transmission de maladies provenant de fermes à gibier.

Cinq pétitions étaient axées sur la politique et les interventions gouvernementales dans le domaine de la biotechnologie

6.24 En 2003-2004, Greenpeace a présenté à notre bureau cinq pétitions sur la biotechnologie (les pétitions n^{os} 38B, 84, 85, 88 et 94). Les réponses aux pétitions préparées par les ministères et les organismes sont des documents volumineux rédigés en fonction du contenu des questions et des demandes de Greenpeace présentées dans ces pétitions. Nous avons choisi de présenter un échantillon des réponses produites par les ministères.

6.25 **Rareté des données sur les répercussions économiques, financières et commerciales des cultures génétiquement modifiées.** Greenpeace a demandé au gouvernement fédéral de lui donner des renseignements sur les effets qu'aurait sur les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadiens ce que Greenpeace considère être le refus, par les consommateurs étrangers, d'accepter des produits contenant des organismes génétiquement modifiés ou issus de ceux-ci. Dans leur réponse conjointe, les ministères

fédéraux ont indiqué que l'information sur cette question est limitée et qu'il est difficile de circonscrire les effets possibles de l'utilisation des biotechnologies sur l'économie agricole et le commerce international. Les ministères ont cependant reconnu que l'accès restreint à certains marchés mondiaux touchait les producteurs canadiens de canola, mais ils ont ajouté que ces derniers pouvaient habituellement contrebalancer ces effets en redirigeant leurs produits vers d'autres marchés (pétitions n^{os} 85 et 88).

6.26 L'aide aux pays en développement n'est pas liée à l'acceptation de produits génétiquement modifiés. Greenpeace a obtenu de l'Agence canadienne de développement international l'assurance que l'aide alimentaire canadienne à un pays (ou toute autre aide humanitaire, y compris l'aide médicale) n'est pas conditionnelle à l'acceptation par ce pays de produits génétiquement modifiés. L'Agence a aussi mentionné qu'elle octroie des fonds destinés à promouvoir les pratiques agricoles biologiques et agroécologiques ainsi qu'à protéger et à préserver la biodiversité (pétition n^o 85).

6.27 Le gouvernement fédéral a précisé ses exigences en matière d'étiquetage pour le commerce international des produits agricoles génétiquement modifiés. Dans le cadre de la réponse du gouvernement à la pétition n^o 85, les ministères ont fourni une copie d'une entente sur les organismes génétiquement modifiés qu'ont signée le Canada, le Mexique et les États-Unis en octobre 2003. Cette entente s'applique à toutes les expéditions de produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et animale ou à la transformation. En vertu de cette entente, l'exportateur n'est pas tenu de se soumettre aux exigences relatives à la documentation à produire lorsqu'il a établi avec l'importateur que les produits expédiés ne contiennent pas d'organismes génétiquement modifiés. Cela veut dire que les parties intéressées peuvent soustraire à ces exigences les livraisons contenant au plus 5 p. 100 d'organismes génétiquement modifiés.

Le drainage minier acide se poursuit à la mine Tulsequah Chief dans le nord de la Colombie-Britannique

6.28 En septembre 2003, la Society for Atlin's Sustainable Economic Initiatives a fait parvenir une pétition à notre bureau (pétition n^o 95). Cette dernière cible les contaminants qui se déversent du site minier de Tulsequah Chief dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique et leurs effets sur la santé du saumon et d'autres espèces aquatiques vivant dans les cours d'eau à proximité de la mine.

6.29 Selon le pétitionnaire, la mine a ouvert en 1951 et a fermé six ans plus tard. La propriété a par la suite été achetée par Redfern Resources Ltd. Redfern veut rouvrir la mine. Toutefois, il faut au préalable que soit effectuée une évaluation environnementale fédérale. Pêches et Océans Canada est le ministère responsable de cette évaluation. Dans sa réponse au pétitionnaire, le Ministère a indiqué que le gouvernement fédéral ne peut terminer l'évaluation tant que Redfern n'aura pas trouvé réponse aux préoccupations qu'ont formulées plusieurs ministères fédéraux et autres organismes. Depuis la

Dans le rapport de 2002 de la commissaire à l'environnement et au développement durable, au chapitre 3 intitulé « Les mines abandonnées dans le Nord », nous avons constaté que certaines de ces mines représentent une grave menace pour la santé humaine et l'environnement et qu'elles pourraient causer des dommages considérables si rien n'est fait à ce sujet.

Drainage minier acide — Ce phénomène résulte d'une réaction des minéraux contenant du soufre qui, exposés à l'air et à l'eau, produisent des eaux de ruissellement toxiques et acides qui pourraient nuire aux écosystèmes situés en aval. Le drainage minier acide est principalement associé à l'extraction du charbon, du cuivre, d'autres métaux de base et des métaux précieux.

production de la réponse à la pétition, nous avons appris que l'évaluation environnementale avait redémarré.

6.30 Environnement Canada est responsable de l'application des dispositions sur la pollution de la *Loi sur les pêches*. Le Ministère a répondu aux questions du pétitionnaire au sujet du **drainage minier acide** sur le site de la mine. Il a confirmé qu'il a écrit à la société pour la mettre en garde et qu'un inspecteur a donné à cette dernière l'ordre de régler ce problème. Une inspection de contrôle effectuée en octobre 2003 a confirmé qu'aucune des mesures prises par la société n'avait réduit de manière significative le taux de toxicité très élevé des eaux acides. Le Ministère a indiqué qu'il réfléchissait aux prochaines mesures à prendre conformément à sa politique d'observation et d'application de la *Loi sur les pêches* portant sur la prévention de la pollution.

Préoccupations concernant l'encéphalopathie des cervidés sur les fermes d'élevage de gibier

6.31 En octobre 2003, la Fédération canadienne de la faune a présenté une pétition (pétition n° 96) à notre Bureau sur l'élevage de gibier au Canada. Les inquiétudes du pétitionnaire portaient entre autres sur la propagation de l'encéphalopathie des cervidés qui se transmet des fermes à gibier aux populations sauvages de cerfs et d'autres cervidés (les animaux membres de la famille des cervidés comme le cerf, le wapiti, l'orignal et le caribou). L'encéphalopathie des cervidés est une maladie semblable à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Selon le pétitionnaire, l'élevage du wapiti et du cerf a commencé au Canada au milieu des années 80. Il est permis dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve et Labrador et dans le Territoire du Nunavut.

6.32 Notre bureau a transmis cette pétition à Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Environnement Canada, à Affaires étrangères et Commerce international Canada (désormais scindé en deux ministères : Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada) et à Santé Canada. Dans sa réponse, Santé Canada a mentionné qu'il avait récemment terminé deux études sur l'encéphalopathie des cervidés. Le rapport de la première étude, publié en janvier 2003, était une compilation de données canadiennes sur la maladie. Le deuxième rapport, publié en mars 2003, concluait qu'il n'y avait aucune preuve convaincante que la maladie puisse se transmettre aux humains. Il n'en demeure pas moins qu'à la fin de sa réponse Santé Canada a fait état de deux incidents qui laissent croire que l'encéphalopathie des cervidés est susceptible d'être un agent pathogène pour les humains.

6.33 Environnement Canada a reconnu que même si la source de l'encéphalopathie des cervidés n'est pas connue, cette maladie semble se propager de plus en plus chez les cervidés sauvages dans l'Ouest canadien. Le Ministère fait partie d'un comité fédéral-provincial-territorial chargé d'élaborer la stratégie canadienne nationale sur les maladies de la faune, stratégie qui porte sur l'encéphalopathie des cervidés et d'autres maladies. La stratégie, qui sera mise en œuvre dans toutes les administrations, réduira

selon le Ministère les impacts négatifs des nouvelles maladies de la faune sur la santé des humains, du bétail et de la faune.

Vérification des déclarations faites dans les réponses aux pétitions

6.34 Pour la première fois, nous avons vérifié les déclarations faites dans les réponses des ministères à deux pétitions. Ces travaux ont été exécutés dans le cadre de nos vérifications sur l'évaluation environnementale stratégique (voir le chapitre 4 du présent rapport) et la gestion du saumon (voir le chapitre 5). On trouvera dans les paragraphes suivants les points essentiels de nos constatations.

6.35 Réponses insatisfaisantes à la pétition concernant l'évaluation environnementale stratégique. L'évaluation environnementale stratégique est en place depuis 1990 en vertu d'une directive du Cabinet fédéral. Selon cette directive, les ministères et les organismes sont tenus de prendre en compte les incidences environnementales des plans, des politiques et des programmes fédéraux qu'ils conçoivent. Rachel McCormick, une étudiante au doctorat, a soumis ses questions à dix ministères et organismes fédéraux par le biais de notre processus de pétition en 2003 (pétition n° 64). Elle leur a demandé de décrire comment ils intégraient l'évaluation environnementale stratégique à leur planification et si cette intégration produisait des résultats.

6.36 Nous avons constaté, au cours de notre vérification de l'évaluation environnementale stratégique, que l'information présentée dans les réponses aux pétitions concordait généralement avec notre corroboration. En revanche, certains renseignements présentés dans certaines réponses n'ont pu être corroborés par nos travaux de vérification.

- Pêches et Océans Canada a indiqué dans sa réponse à la pétition qu'il « procède à une exploration préliminaire afin de déterminer si la mise en œuvre d'un projet de politique, de plan ou de programme pourrait avoir des répercussions environnementales. Cette exploration permet à l'analyste de déterminer la possibilité de répercussions directes ou indirectes découlant de la mise en œuvre d'une proposition. S'il est déterminé qu'il n'y a aucune possibilité de répercussion, alors il n'est pas nécessaire de procéder à d'autres analyses. » Nous n'avons trouvé aucune preuve d'exploration préliminaire faisant suite à la Directive du Cabinet.
- Santé Canada a signalé que l'élaboration de nouvelles propositions intègre globalement les considérations relatives à l'évaluation environnementale stratégique. Mais le Ministère a mis en place un nombre restreint de mesures pour garantir l'application de la Directive.
- Finances Canada a affirmé qu'il a lancé un « processus d'évaluation environnementale amélioré » en mai 2003. En réalité, le Ministère n'a pu démontrer qu'il avait mis en place un processus avant cette date. Il a

mentionné que deux évaluations environnementales stratégiques ont été effectuées officieusement avant mai 2003, mais il n'a pu fournir de preuves à l'appui de cette affirmation.

6.37 Malgré les réponses fournies par Pêches et Océans Canada, des questions demeurent sans réponse en ce qui concerne l'effondrement des stocks de saumon sauvage dans l'archipel de Broughton. Une infestation présumée des saumoneaux roses sauvages par le pou du poisson (un parasite marin) en 2001 dans l'archipel de Broughton, au large de la côte de la Colombie-Britannique, a incité le Conseil tribal de la nation Musgamagw Tsawataineuk à présenter une pétition à notre bureau en 2002. Le Conseil laissait entendre que les poux du poisson provenaient des nombreuses salmonicultures de la région et il voulait savoir comment Pêches et Océans Canada s'était attaqué au problème au printemps de 2001.

6.38 Le Ministère a répondu qu'il avait évalué la présence de poux du poisson dans le cadre de son étude annuelle des saumoneaux. Les résultats ont démontré que les saumons de l'échantillon étaient dans l'ensemble sains et ont révélé que le taux d'infestation par les poux était faible. D'après cette étude, rien n'indiquait une épidémie ou ne laissait entrevoir une mortalité de masse des saumoneaux.

6.39 Dans le cadre du suivi du saumon sauvage fait par notre bureau (voir le chapitre 5), nous avons examiné les mesures prises par le Ministère à la suite de l'apparition présumée d'une infestation par le pou du poisson dans l'archipel de Broughton en 2001. Nous avons constaté qu'il n'avait pas effectué suffisamment de recherches sur les impacts éventuels de l'aquaculture et du pou du poisson avant son apparition présumée. Le rapport cité par le Ministère dans sa réponse à la pétition s'appuyait sur des recherches très restreintes qui n'avaient pas été contrevérifiées par des pairs. L'étude annuelle mentionnée précédemment est la seule que le Ministère ait effectuée en 2002 pour examiner la situation.

6.40 Le nombre de saumons roses qui migrent vers l'archipel de Broughton a varié au cours des années, mais on a noté une baisse spectaculaire en 2002, alors qu'environ 147 000 saumons sont retournés dans le secteur (comparativement à 3,6 millions en 2000). En 2003, Pêches et Océans Canada et la province de la Colombie-Britannique ont mis en œuvre des plans d'action qui prévoyaient notamment le suivi du pou du poisson dans l'archipel de Broughton. En mai 2004, le Ministère a publié les résultats de l'étude de 2003 et des plans précis pour 2004 afin de pallier les principales lacunes de la recherche observées lors de l'analyse des données de 2003. Comme nous l'indiquons au chapitre 5, le Ministère n'a toujours pas donné de réponses claires sur les effets possibles du pou du poisson sur les stocks de saumon sauvage et sur les liens de cette infestation avec la salmoniculture.

Vérification des engagements présentés en réponse aux pétitions

6.41 Dans les réponses données au cours des années passées, les ministres fédéraux se sont engagés à donner suite aux préoccupations environnementales des pétitionnaires. Afin de déterminer si les ministères ont pris des mesures satisfaisantes, nous avons vérifié des engagements pris dans quelques pétitions.

6.42 Cette année, nous avons vérifié les engagements pris en réponse à trois pétitions. Nous les avons choisis en fonction de plusieurs critères. Nos vérifications ciblaient les mesures prises par les ministères pour respecter les engagements qu'ils avaient pris dans leurs réponses aux pétitions. Nous nous attendions à ce que chaque ministère :

- ait clairement exprimé son engagement et ce qu'il signifie pour lui;
- ait planifié sa mise en œuvre;
- ait procédé à la mise en œuvre prévue et notamment communiqué tout changement, le cas échéant;
- ait démontré qu'il avait respecté l'engagement et, le cas échéant, évalué la mesure dans laquelle il avait donné suite à la ou aux questions soulevées.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section **À propos de la vérification**, à la fin du chapitre.



Fonctionnaires de la Défense nationale à Cornwall préparant l'envoi de barils de gaz moutarde vers Halifax, en 1946.

Source : Archives nationales du Canada

Dépotoirs militaires au large de la côte canadienne de l'Atlantique

Un héritage non désiré

6.43 Au cours du siècle dernier, en particulier par suite des deux guerres mondiales, il y a eu environ 2 800 naufrages de navires (dont certains contenaient des munitions) au large de la côte canadienne de l'Atlantique. De plus, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada et d'autres pays se sont débarrassés de munitions conventionnelles, notamment des bombes et des obus, en plus d'agents de guerre chimiques et biologiques, comme le gaz moutarde, en les rejetant à la mer. À l'époque, cette pratique était considérée comme acceptable. Depuis 1975, la législation canadienne interdit le rejet dans les océans d'agents de guerre et de munitions.

6.44 Des munitions et des agents de guerre chimiques et biologiques non explosés immergés dans le milieu marin peuvent présenter un risque potentiel pour la sécurité humaine et la salubrité de l'environnement lorsque des activités telles que le dragage, le chalutage, la navigation ou l'exploration gazière et pétrolière viennent les perturber. Des munitions conventionnelles ont été rejetées sur la côte de l'Atlantique. Et même si rien ne vient les

perturber, les munitions et les conteneurs immergés qui renferment des agents de guerre chimiques peuvent se corroder et laisser fuir leur contenu. Ces sites peuvent présenter des risques que l'on doit mieux comprendre.

6.45 En 1984, Transports Canada a soumis au ministère de la Défense nationale la question de l'immersion au large des côtes de gaz moutarde et de munitions non explosées. Malgré tout, après étude de la question, le Ministère n'a pas jugé nécessaire à cette époque de prendre des mesures et a affirmé qu'il n'existait aucune preuve que cela constituait un problème majeur dans les eaux canadiennes. Le Ministère a récemment reconnu qu'en raison de l'utilisation accrue du milieu marin, cette problématique peut représenter un risque pour la santé humaine et pour l'environnement.

Pétition exprimant des inquiétudes au sujet des effets de l'exploration pétrolière et gazière

6.46 Dans une pétition présentée en mars 2002, Myles Kehoe a soulevé un nombre de questions concernant la présence d'agents de guerre chimiques et de munitions dans des dépotoirs militaires situés au large de la côte est du Canada (pétition n^o 50A). Il s'est demandé si ces sites avaient tous été recensés, si les risques potentiels avaient été évalués et si les sites connus avaient été signalés comme il se doit sur les cartes marines. Il a demandé, entre autres, l'imposition d'un moratoire sur toutes les activités d'exploration pétrolière et gazière dans les zones situées près et au large de la côte canadienne de l'Atlantique et la désignation de tous les dépotoirs militaires sous-marin comme zones à l'intérieur desquelles serait interdite la pêche de fond commerciale.

6.47 La pétition a été acheminée à six ministères :

- La Défense nationale a assumé le rôle de ministère responsable car plusieurs de ces sites ont servi à l'immersion de matériel militaire.
- Pêches et Océans Canada a le mandat de protéger le poisson et le milieu marin. Le Service hydrographique du Canada, un des services de ce ministère, est responsable de l'établissement de cartes nautiques.
- Ressources naturelles Canada assume des responsabilités importantes pour ce qui est des activités d'exploration pétrolière et gazière au large des côtes. En outre, le Ministère fournit des avis techniques, par exemple, sur la cartographie des fonds marins.
- Environnement Canada possède l'expertise technique nécessaire pour recenser et évaluer les risques environnementaux associés à l'immersion en mer et aux sites contaminés.
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (désormais scindé en deux ministères : Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada) était responsable des questions qui se rattachent aux obligations internationales et aux activités connexes ayant trait à ces sites.
- Santé Canada a le mandat de protéger la santé humaine.

Le 19 février 1946, une barge contenant 10 200 barils de gaz moutarde a été sabordée au large de l'île de Sable, en Nouvelle-Écosse, sous 3 000 mètres d'eau.

Engagements ministériels

6.48 Dans sa réponse à la pétition n° 50A, le ministère de la Défense nationale s'est engagé à exécuter des projets visant à continuer à localiser les sites d'élimination de munitions conventionnelles et à entreprendre le recensement des dépotoirs militaires. Il s'est aussi engagé à évaluer le risque pour la santé humaine et l'environnement et à fixer des priorités pour le nettoyage subséquent ou l'application de toute autre mesure appropriée. Ressources naturelles Canada et Environnement Canada se sont, pour leur part, engagés à fournir une expertise technique et scientifique pour ce projet. Pêches et Océans Canada, par l'intermédiaire du Service hydrographique du Canada, s'est engagé à cartographier les dépotoirs militaires à l'aide de l'information transmise par le ministère de la Défense nationale.

Objet de la vérification

6.49 Nos travaux ont porté sur les mesures prises par le ministère de la Défense nationale, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. Nous avons exclu Santé Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, car leur participation à la mise en œuvre de ces engagements était moins importante.

6.50 La vérification avait comme objectif d'évaluer les progrès réalisés par ces quatre ministères au regard de certains engagements mentionnés dans leurs réponses à la pétition n° 50A. Dans l'ensemble, leurs interventions pouvaient être réparties entre les catégories suivantes :

- recenser et évaluer les risques que présentent les dépotoirs militaires sous-marins contenant des agents de guerre chimiques et biologiques et des munitions conventionnelles;
- communiquer l'information connue sur les sites et les risques aux parties intéressées;
- préparer un plan d'urgence en cas de désastre écologique.

Observations

Les ministères recensent et évaluent les risques

6.51 Le ministère de la Défense nationale, en vue de recenser les sites et d'évaluer les risques, conformément à ses engagements, a introduit les deux grands projets suivants :

- le projet de disposition (d'élimination) d'agents de guerre, lequel porte sur les sites marins et terrestres contenant des agents chimiques et biologiques, dont le gaz moutarde;
- le projet d'étude sur les munitions non explosées (Unexploded Ordnance, UXO) en milieu sous-marin, qui porte sur les dépotoirs sous-marins contenant des munitions conventionnelles, notamment des mines et des obus.

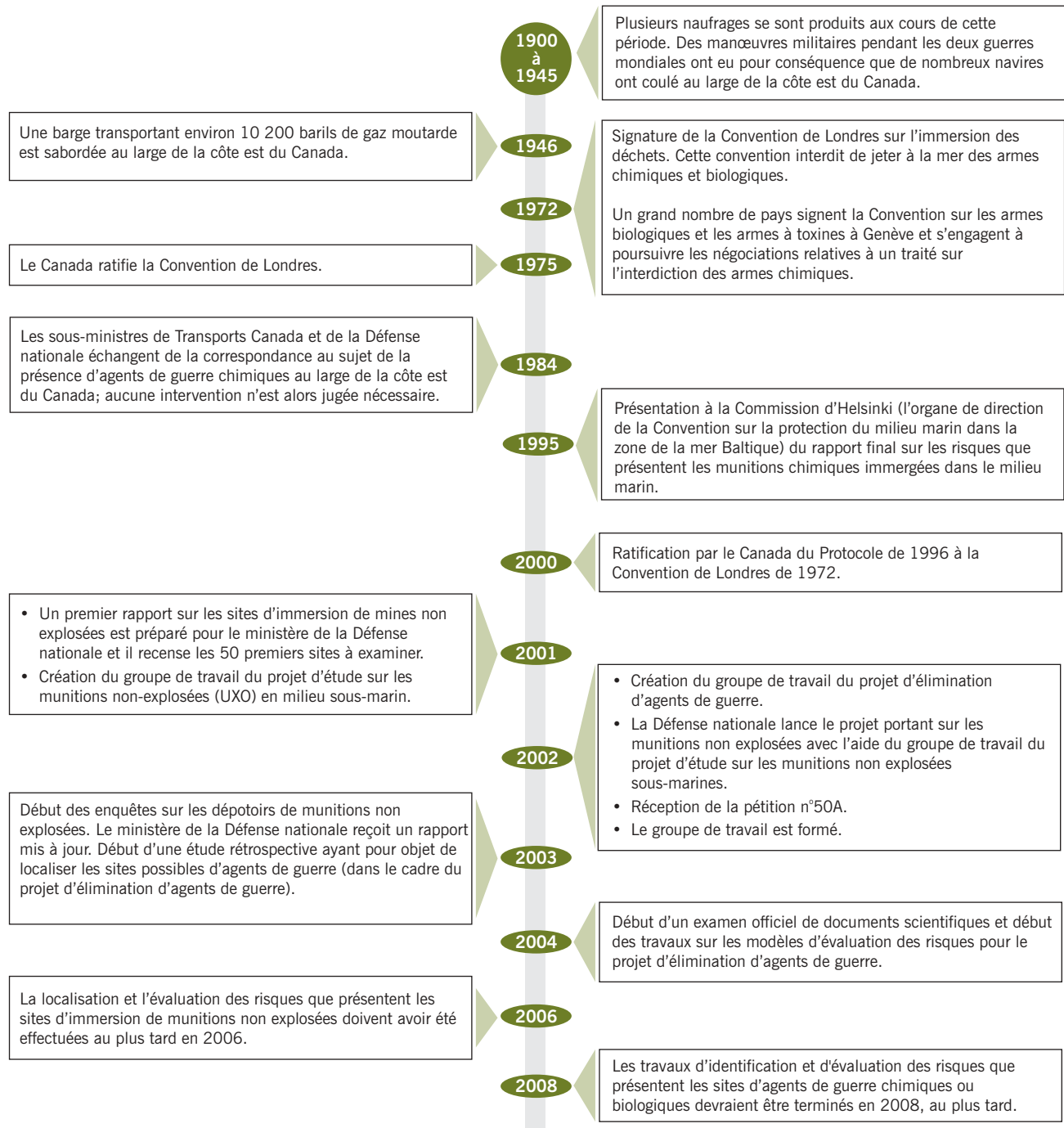
La pièce 6.4 présente un calendrier d'activités liées aux anciens dépotoirs militaires sous-marins d'agents de guerre et de munitions conventionnelles.

6.52 Le projet d'élimination d'agents de guerre devrait être terminé en 2008. L'objet principal du projet d'élimination d'agents de guerre est de

Le groupe de travail du projet d'élimination d'agents de guerre

Ce groupe de travail a été créé en 2002 afin de fixer les balises du projet d'élimination d'agents de guerre. Il est composé d'experts dans les domaines scientifique, technique et politique. Il comprend des représentants de la Défense nationale, mais aussi d'Affaires étrangères Canada, d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de Santé Canada et de Ressources naturelles Canada. Il constitue en outre une tribune d'échange d'informations entre les ministères.

Pièce 6.4 Calendrier des activités liées aux dépotoirs militaires sous-marins





Munition non explosée repérée au large de la côte est du Canada.

Source : Défense nationale

Pêches et Océans Canada nous a informés qu'après avoir examiné les travaux de recherche effectués à l'échelle internationale, le gaz moutarde représente un faible danger en eau froide et profonde, et qu'il n'est donc pas nécessaire de mener d'autres activités scientifiques pour l'instant. Le Ministère s'est engagé à continuer d'évaluer le besoin de poursuivre les activités, compte tenu de sa participation au projet d'élimination des agents de guerre.

Dans notre rapport d'avril 2003, au chapitre 7 intitulé « La gestion environnementale des sites d'entraînement et d'essai militaires », nous avons indiqué que la contamination liée aux munitions se trouvant dans des dépotoirs terrestres est une question qui retient de plus en plus l'attention. Nous avons recommandé que le ministère de la Défense nationale répertorie les sites terrestres potentiellement contaminés par des matériaux énergétiques (y compris les munitions non explosées) et qu'il élabore un plan d'atténuation des impacts qui préciserait les priorités, les échéanciers et les budgets. Le Ministère a répondu qu'il y avait encore des études à faire pour que soient bien comprises la nature et la composition de ces contaminants potentiels.

recenser les sites marins et terrestres contenant des agents de guerre chimiques et biologiques et d'évaluer les risques qu'ils présentent. Le projet comprend l'étude d'ouvrages scientifiques et une recherche rétrospective visant à repérer les sites possibles.

6.53 Les travaux relatifs au projet ont commencé au début de 2002. Un examen officiel des documents scientifiques et l'élaboration de modèles d'évaluation des risques ont débuté en 2004; il est cependant trop tôt pour prédire si le projet sera achevé d'ici 2008 tel qu'il est prévu.

6.54 Environ 14,4 millions de dollars ont été alloués à ce projet. Ce montant ne comprend pas le nettoyage ou la restauration des sites. Le ministère de la Défense nationale a indiqué qu'il demandera des fonds si les sites exigent des interventions. Les représentants du Ministère ont indiqué que le coût éventuel des levés des grands fonds océaniques (plus de 1 000 mètres) peut atteindre plus d'un million de dollars par site.

6.55 Dans le cadre du projet, le Ministère s'emploie actuellement à localiser les sites à risque élevé qui requièrent des levés océanographiques. À ce jour, deux sites d'immersion pouvant contenir des agents de guerre ont été localisés. Le premier se trouve au sud de l'île de Sable et le deuxième, au sud des Grands Bancs de Terre-Neuve. Cinq sites terrestres pouvant contenir des agents de guerre ont aussi été relevés.

6.56 **Le projet d'étude sur les munitions non explosées en milieu sous-marin devrait être terminé en 2006.** Le projet d'étude sur les munitions non explosées en milieu sous-marin a été lancé au milieu de 2002 en vue d'examiner les sites marins où pourraient se trouver des munitions conventionnelles et dans le but de fixer des priorités concernant ces sites. Avant de lancer ce projet, le ministère de la Défense nationale avait déjà commencé à retracer les épaves et les sites où pourraient se trouver des munitions non explosées.

6.57 Le Ministère a dressé une liste de 509 sites sous-marins suspects et connus. De ce nombre, 48 sites étaient considérés comme très prioritaires, alors que les 461 sites restants étaient considérés comme présentant un risque négligeable. Le Ministère a évalué le risque que présentent ces sites en se fondant sur des critères tels que leur proximité et leur accessibilité pour le public, le type et la quantité de munitions qu'ils contiennent et le risque pour l'environnement. Aucune autre enquête ou mesure de nettoyage n'est prévue pour les 461 sites à faible risque pour l'instant, mais le Ministère a indiqué qu'il pourrait en être autrement si de nouvelles informations à ce sujet lui étaient présentées.

6.58 En date du 31 mars 2004, le Ministère avait effectué une première étude de 25 des 48 sites présentant un risque élevé. Ses représentants ont indiqué que leur objectif était d'évaluer environ dix sites par année, selon la disponibilité du matériel et les conditions météorologiques.

6.59 Le projet d'étude sur les munitions non explosées en milieu sous-marin s'est vu attribuer un financement totalisant quelque 1,1 million de dollars. Quant au projet d'élimination des agents de guerre, son budget ne prévoit pas

de fonds pour le nettoyage ou pour toute autre mesure de restauration des sites.

Les ministères communiquent et échangent de l'information

6.60 Les ministères, en ce qui a trait aux dépotoirs militaires sous-marins au large des côtes, se sont engagés à communiquer de l'information aux parties intéressées, notamment au public, aux médias, aux pêcheurs et aux travailleurs de l'industrie pétrolière, et à partager avec eux divers renseignements. La communication de renseignements sur les sites d'immersion au large des côtes se fait sur une base régulière.

6.61 La Défense nationale a conçu des plans de communication pour les deux projets. Le Ministère a aussi publié un dépliant intitulé *Comment traiter de la disposition d'agents de guerre* et a affiché l'information sur Internet à l'adresse www.wadproject.forces.gc.ca. Une brochure visant à expliquer le projet de repérage des munitions non explosées en milieu sous-marin a aussi été publiée. De plus, la Défense nationale a fourni de l'information à l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers pour les projets d'exploration pétrolière et gazière au large des côtes. Il a aussi publié des avis sur le nettoyage de sites particuliers, par exemple le HMS *Raleigh*, un croiseur britannique qui a coulé en 1922 au large de la côte du Labrador.

6.62 Le Service hydrographique du Canada de Pêches et Océans s'est engagé à marquer les sites d'immersion sur les cartes de navigation. Il a déjà indiqué l'emplacement d'environ 20 sites contenant des munitions conventionnelles sur ces cartes. La Défense nationale a fourni de l'information au Service hydrographique du Canada sur les deux dépotoirs militaires sous-marins contenant des agents de guerre. La Garde côtière canadienne a publié un avis à la navigation concernant ces deux sites en février 2004.

Plan d'urgence — les ministères prennent des mesures pour respecter leurs engagements

6.63 Il y a beaucoup d'inconnues au sujet des dangers que ces dépotoirs sous-marins peuvent présenter. Les ministères admettent qu'il faut établir un plan d'intervention en cas d'incidents et ils se sont engagés en ce sens dans leurs réponses à la pétition n° 50A.

6.64 La Défense nationale a recensé des procédures à suivre en cas de découverte de munitions. D'autres ministères fédéraux se sont dotés de programmes de mesures d'urgence en cas, par exemple, de déversements de pétrole et de fuites de gaz. Toutefois, aucun d'eux n'a établi de plan d'intervention précis dans le cas des agents de guerre chimiques ou biologiques.

6.65 En avril 2004, les membres du Groupe de travail du projet d'élimination d'agents de guerre ont commencé à examiner l'utilité d'établir un plan d'urgence global à l'échelle du gouvernement. Le Groupe a indiqué qu'un tel plan recenserait les éléments critiques à prendre en compte, notamment les risques associés aux munitions et aux agents de guerre, les

incidents et les déversements en milieu marin, les interventions ayant trait à la sécurité publique et les scénarios probables de risque. Le plan indiquerait aussi le nom des principales organisations intéressées et préciserait leurs rôles.

Poisson génétiquement modifié

Introduction

Organisme génétiquement modifié — un organisme dont les gènes ont été modifiés de manière non naturelle.

Source : Pêches et Océans Canada

6.66 La recherche sur les organismes aquatiques génétiquement modifiés, comme les poissons génétiquement modifiés, a commencé au début des années 1980 et elle s'est rapidement étendue partout dans le monde au cours des dernières années. Produits à l'aide de biotechnologies, les poissons génétiquement modifiés sont utilisés à des fins médicales, pour déceler la pollution et comme poissons d'aquarium. Ils sont aussi développés pour l'industrie de l'aquaculture, par exemple pour obtenir des poissons à croissance plus rapide ou qui tolèrent les températures froides.

6.67 Pour le moment, les poissons génétiquement modifiés ne sont pas élevés au Canada, mais la recherche est faite à ce titre. Ainsi, à l'Île-du-Prince-Édouard, une société américaine fait de la recherche sur le saumon génétiquement modifié. La société a présenté aux organismes de réglementation américains une demande de commercialisation du saumon à croissance rapide. Les organismes de réglementation canadiens croient qu'une demande semblable pourrait être faite au Canada.

6.68 Les scientifiques, les organismes de réglementation et le public s'inquiètent des impacts écologiques potentiels de la présence accidentelle de poissons génétiquement modifiés dans les écosystèmes naturels. Par exemple, les poissons génétiquement modifiés à croissance rapide pourraient s'approprier la nourriture et le territoire du poisson sauvage. Les scientifiques ne font que commencer à comprendre les effets de la présence des poissons génétiquement modifiés dans l'environnement naturel.

Organisme transgénique — un type d'organisme génétiquement modifié qui a reçu des gènes appartenant à un autre organisme du même type ou d'un type différent. Par exemple, les gènes d'un poisson tolérant au froid peuvent être ajoutés aux gènes du saumon de l'Atlantique afin que ce dernier puisse supporter des températures froides.

Pêches et Océans Canada s'est engagé à agir

6.69 Greenpeace Canada a présenté une pétition sur le poisson génétiquement modifié en novembre 2001 (pétition n° 38A). L'organisme voulait obtenir de l'information sur la réglementation régissant le poisson génétiquement modifié et obtenir confirmation de la politique fédérale sur l'élevage de ce type de poisson au Canada.

6.70 Pêches et Océans Canada et plusieurs autres ministères fédéraux ont répondu conjointement à la pétition en avril 2002. Nous avons demandé à Pêches et Océans Canada de répondre parce qu'il a pour mandat de gérer et de protéger le poisson et son habitat. Nous avons choisi de vérifier trois engagements du Ministère présentés dans sa réponse à la pétition :

- Pêches et Océans Canada est à rédiger un règlement d'application de la *Loi sur les pêches* pour les organismes aquatiques à caractères nouveaux, ce qui inclut le poisson génétiquement modifié.
- Pêches et Océans Canada continuera d'effectuer des recherches afin de renforcer les protocoles d'évaluation des risques devant permettre de vérifier le respect des exigences réglementaires afin de mieux

L'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord a été établie en 1983 en vertu de la Convention pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord. On lui a confié le mandat de promouvoir la conservation, le rétablissement, la mise en valeur et la gestion responsable des stocks de saumons dans l'Atlantique Nord à l'aide de la coopération internationale. Le Canada est partie à la Convention, et Pêches et Océans Canada en est le ministère fédéral responsable.

comprendre les impacts possibles des organismes aquatiques à caractères nouveaux.

- Pêches et Océans Canada appuie l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) dans ses efforts pour garantir que les organismes aquatiques à caractères nouveaux et, dans le cas qui nous intéresse, le saumon, ne peuvent avoir d'effets sur les stocks de poissons sauvages en veillant, entre autres, à ce que le saumon génétiquement modifié soit confiné dans des installations sécuritaires, autonomes et terrestres.

Objet de la vérification

6.71 À la lumière des engagements mentionnés ci-dessus, nous voulions vérifier si Pêches et Océans Canada avait fait des progrès dans l'élaboration de la réglementation et dans ses travaux de recherche visant à renforcer l'évaluation des risques afin de mieux assurer l'application des règlements. Nous avons aussi vérifié si le Ministère veillait au respect des lignes directrices de l'OCSAN portant sur l'élevage du saumon génétiquement modifié.

Observations et recommandations

Pêches et Océans Canada s'est engagé à élaborer un règlement sur le poisson génétiquement modifié

6.72 Le poisson génétiquement modifié est actuellement assujéti à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 (LCPE)*.

Environnement Canada a pour mission de voir à l'application de la *LCPE* (1999) et des règlements connexes. Ceux-ci, ainsi que les lois et règlements présentés dans les annexes de la *LCPE* (1999), portent sur toutes les nouvelles substances destinées à la vente, à la fabrication ou à l'importation au Canada, qu'il s'agisse de nouveaux produits chimiques commerciaux ou d'organismes vivants issus de la biotechnologie comme les plantes, les microorganismes, les animaux et les poissons génétiquement modifiés [voir l'encadré sur la *LCPE* (1999) à la page 24].

6.73 La *LCPE* (1999) et ses règlements répondent au besoin fondamental de réglementer toutes les nouvelles substances; par contre, le gouvernement fédéral a reconnu qu'il est nécessaire d'établir un règlement particulier pour le poisson génétiquement modifié et les autres organismes aquatiques à caractères nouveaux. On trouvera ci-après deux des principes fondamentaux qui sous-tendent l'approche du Canada en matière de réglementation de la biotechnologie :

- les ministères ont charge de réglementer les produits biotechnologiques qui relèvent de leur compétence;
- le système de réglementation doit être fonction des lois et des établissements existants.

6.74 Pêches et Océans Canada s'est engagé à élaborer un règlement sur le poisson génétiquement modifié et d'autres organismes aquatiques à caractères nouveaux en accord avec ces principes. Le Ministère a l'expertise nécessaire pour traiter des questions relatives aux poissons et aux autres organismes aquatiques. Le gouvernement considère donc que ce Ministère est le mieux

Aux États-Unis, un poisson génétiquement modifié qui luit dans l'obscurité (GloFish™) est vendu comme poisson d'aquarium. En janvier 2004, des poissons GloFish™ étaient importés au Canada, ce qui contrevient aux règlements fédéraux. Environnement Canada a pris des mesures d'exécution et certains de ces poissons ont été saisis et détruits. La société qui a produit les GloFish™ aux États-Unis se prépare à présenter aux organismes de réglementation canadiens, en conformité avec la loi, une déclaration indiquant son intention de vendre ces poissons au Canada.

placé pour gérer un système de réglementation conçu expressément pour gérer les enjeux complexes associés au poisson génétiquement modifié.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) [LCPE (1999)]

Les nouvelles substances, y compris les produits organiques de la biotechnologie, sont assujetties aux dispositions de la *LCPE (1999)*. Quiconque désire fabriquer ou importer une nouvelle substance doit faire parvenir au ministre de l'Environnement l'information requise pour évaluer l'incidence possible de la substance nouvelle sur la santé du public et sur l'environnement.

La *LCPE (1999)* reconnaît que d'autres lois et règlements fédéraux peuvent exiger ce même type d'information et d'évaluation. Le gouverneur en conseil a seul le pouvoir de déterminer quelles autres lois et règlements répondent aux critères de la *LCPE (1999)* et, si c'est le cas, les nouvelles substances visées par ces lois et règlements sont exemptées de la *LCPE (1999)*.

Les organismes aquatiques à caractères nouveaux, comme le poisson génétiquement modifié, sont considérés comme des produits organiques de la biotechnologie et sont régis par la *LCPE (1999)*. Ce n'est qu'une fois que le gouverneur en conseil aura décrété que le règlement d'application de la *Loi sur les pêches* respecte les critères de la *LCPE (1999)* que Pêches et Océans assumera la responsabilité de réglementer et d'évaluer les nouveaux organismes.

6.75 Aucune des échéances fixées pour l'élaboration du règlement n'a été respectée. Pêches et Océans Canada a pour la première fois manifesté son intention d'élaborer un règlement sur le poisson génétiquement modifié en 1992. Depuis, le Ministère a maintes fois répété que l'élaboration de ce règlement était en cours (voir ci-contre l'encadré sur les échéances fixées par Pêches et Océans Canada pour l'élaboration d'un règlement sur le poisson génétiquement modifié). Il a présenté à plusieurs reprises des dates d'échéance pour l'élaboration de ce règlement mais elles n'ont jamais été respectées. Par exemple, un comité parlementaire a indiqué en 1996 que le règlement était en voie d'élaboration. Le Ministère n'a pas respecté non plus les dates d'échéances subséquentes de 1998-1999, de 2001 et de 2002.

6.76 Le Ministère a rédigé une première ébauche du règlement en 1997, mais il ne l'a jamais finalisée. Une autre version à inclure aux termes de la *LCPE (1999)* a été préparée en 2001, mais le règlement ne répondait pas aux critères de la *LCPE (1999)* et sa version définitive n'a pas été achevée.

6.77 Pêches et Océans Canada n'a pas encore fixé de date pour l'achèvement du règlement. Le Ministère n'a pas révisé le projet de règlement depuis 2001. Des travaux de recherche sont en cours afin de consolider la base scientifique requise, mais, pour l'instant, le Ministère ne fait que préparer le terrain afin de poursuivre l'élaboration du règlement. Le Ministère doit non seulement présenter une vision claire de ce qu'il veut accomplir par ce règlement mais aussi :

- adopter une orientation stratégique rationnelle pour le règlement;
- déterminer s'il est nécessaire de modifier la *Loi sur les pêches*;
- concevoir un plan de mise en œuvre comprenant une estimation des coûts et une définition claire des rôles et des responsabilités;

Échéances fixées par Pêches et Océans Canada pour l'élaboration d'un règlement sur le poisson génétiquement modifié

Novembre 1996 — Le rapport sur la biotechnologie du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes signale que le Ministère est en train de rédiger le règlement.

Avril 1997 — Une note de service interne de Pêches et Océans Canada annonce que le Ministère est résolu à établir son règlement au cours de l'année.

1998-1999 — Sur le site Web Bravo d'Industrie Canada, il est indiqué, en date du 17 mai 2004, que le règlement sur le poisson génétiquement modifié devrait entrer en vigueur au cours de l'exercice 1998-1999.

Mai 2000 — Dans sa réponse à la pétition n° 23, Pêches et Océans Canada affirme qu'il a entrepris l'élaboration du règlement.

Fin 2000 et début 2001 — La haute direction de Pêches et Océans Canada avise Environnement Canada que le règlement sera en vigueur à l'automne 2002.

Novembre 2001 — Dans une note d'information de la haute direction, le ministre de Pêches et Océans Canada s'engage à élaborer le règlement au plus tard à l'automne de 2002.

Avril 2002 — Dans sa réponse à la pétition n° 38A, Pêches et Océans Canada affirme qu'il a entrepris l'élaboration du règlement.

Août 2002 — Le Comité consultatif canadien de la biotechnologie, qui est chargé de donner des avis au gouvernement fédéral sur les questions relatives à la biotechnologie, signale que Pêches et Océans Canada travaille à l'élaboration du règlement.

Avril 2003 — Dans un document de vérification interne, Pêches et Océans Canada précise que le règlement sera mis en œuvre en 2005.

Janvier 2004 — Dans sa réponse à la pétition n° 38B, Pêches et Océans Canada affirme qu'il a entrepris l'élaboration du règlement.

Juin 2004 — Pêches et Océans Canada déclare qu'il ne peut donner de date définitive pour l'achèvement de la rédaction du règlement.

- préciser l'étendue et toutes les composantes du règlement, y compris la mesure dans laquelle il réglementera la recherche;
- consulter les provinces et les autres parties intéressées;
- allouer un budget ministériel pour les besoins opérationnels.

6.78 En 1992, Pêches et Océans Canada a commencé à rédiger une politique sur la recherche et l'élevage du poisson génétiquement modifié. Celle-ci n'a jamais été finalisée, mais le Ministère a dit que certains éléments de cette politique serviront de point de départ pour certains volets du règlement, en particulier pour l'évaluation des risques.

6.79 En attendant que le règlement soit terminé et qu'il soit inscrit sur la liste des règlements d'application de la *LCPE (1999)*, Environnement Canada conserve l'entière responsabilité des questions portant sur le poisson génétiquement modifié et d'autres organismes aquatiques à caractères nouveaux. Entre-temps, Environnement Canada, Santé Canada et Pêches et Océans Canada ont signé une entente en mai 2004. Aux termes de cette entente, Pêches et Océans Canada fournira des avis et des évaluations des risques pour le compte d'Environnement Canada. En outre, Pêches et Océans

Canada s'est dit résolu à préparer un plan de travail et à terminer la rédaction du règlement rapidement.

6.80 Recommandation. Pêches et Océans Canada devrait décider ou non d'établir un règlement sur le poisson génétiquement modifié. Le Ministère, s'il décide d'aller de l'avant, devrait préciser la date d'achèvement de ce travail, élaborer un plan de travail et faire connaître la progression du projet.

Réponse de Pêches et Océans Canada. Le Ministère accepte la recommandation. Pêches et Océans Canada continue de réagir aux faits nouveaux qui surgissent dans le domaine du poisson génétiquement modifié. La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 1999 [LCPE (1999)]* régit déjà l'importation ou la production de ces types de poisson. En vertu d'un protocole d'entente conclu entre Environnement Canada, Santé Canada et Pêches et Océans Canada en mai 2004, ce dernier Ministère s'est engagé à administrer le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* adopté en application de la *LCPE (1999)* pour ce qui concerne les organismes aquatiques possédant des caractères nouveaux. Outre les efforts qu'il continue de déployer pour constituer une base de données scientifiques et de données sur l'évaluation des risques sur le poisson génétiquement modifié, Pêches et Océans Canada va réglementer les organismes aquatiques possédant des caractères nouveaux en s'appuyant sur les pouvoirs que lui confère déjà la *LCPE (1999)*.

Le Ministère a commencé à élaborer des processus internes pour la communication de renseignements et l'évaluation des risques; il les affichera sur son site Web d'ici la fin de 2005.

Le Ministère étudiera les options de réglementation, choisira une stratégie en matière de réglementation et arrêtera un plan de cheminement – d'ici la fin de 2005.

Le Ministère, d'ici la fin de 2005, révisera et finalisera sa politique sur les organismes aquatiques transgéniques, en y intégrant les exigences de réglementation et les cadres actuels d'évaluation scientifique.

Les travaux de recherche à l'appui du règlement suivent leur cours

6.81 Pêches et Océans Canada se conforme à son engagement de faire de la recherche. Il possède un laboratoire de recherche à Vancouver où des scientifiques produisent des poissons génétiquement modifiés à croissance rapide depuis le début des années 1990 dans le but de comprendre certains des risques qu'ils comportent pour l'environnement et les risques indirects pour la santé humaine. Des travaux de recherche en laboratoire ont été effectués de manière continue au cours de la dernière décennie afin de déterminer et d'évaluer les risques que présente le poisson génétiquement modifié. Selon ce que disent les scientifiques, le financement des postes est plus régulier qu'auparavant.

6.82 Pêches et Océans Canada a évalué ses besoins en matière de recherche et constaté qu'il possède des connaissances limitées sur les interactions d'un organisme aquatique génétiquement modifié dans l'environnement naturel.



Saumons coho transgéniques (à droite) et non transgéniques (à gauche) âgés d'un an.

Source : Pêches et Océans Canada

À ce jour, la recherche n'a été effectuée qu'en laboratoire. Les scientifiques ont notamment signalé qu'il faudrait aménager un ruisseau artificiel en milieu confiné afin d'examiner les interactions entre poissons génétiquement modifiés et poissons sauvages dans un milieu plus naturel. Le Ministère a pour sa part indiqué qu'il aurait besoin de plus de ressources que celles dont il dispose déjà pour étudier l'impact du poisson génétiquement modifié sur le milieu naturel. Avec le concours d'Environnement Canada et d'autres ministères fédéraux, il mettra sur pied un réseau de recherche pour étudier les effets des organismes à caractères nouveaux sur l'environnement. La haute direction de Pêches et Océans Canada en a fait une priorité.

6.83 Le Ministère collabore déjà avec d'autres chercheurs au pays et à l'étranger. En mars 2004, il a tenu une rencontre mettant en présence des experts scientifiques de plusieurs pays afin de discuter des lacunes et des zones d'incertitude des connaissances portant sur le poisson génétiquement modifié. Il nous a dit que la rencontre avait servi à situer l'état d'avancement des travaux scientifiques sur les risques que présente le poisson génétiquement modifié, y compris la nécessité d'un confinement.

Garantir un confinement terrestre sécuritaire pour le saumon génétiquement modifié

6.84 Puisque l'on a pas encore scientifiquement cerné tous les risques que présente le saumon génétiquement modifié, le Canada et d'autres pays membres de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) ont approuvé, en 1997, les lignes directrices sur le saumon génétiquement modifié en vertu desquelles toutes les mesures possibles doivent être prises pour confiner le saumon génétiquement modifié dans des installations terrestres sécuritaires.

6.85 À l'heure actuelle, l'élevage commercial de poissons génétiquement modifiés n'est pas pratiqué au Canada. Les chercheurs de Pêches et Océans Canada ne sont pas les seuls à faire de la recherche. En effet, des scientifiques à l'emploi de sociétés privées, d'établissements médicaux et d'universités font eux aussi de la recherche sur le poisson ou d'autres organismes aquatiques génétiquement modifiés au Canada. Lorsque nous avons effectué notre vérification, huit installations effectuaient ce genre de recherche. Outre le laboratoire de Pêches et Océans Canada, trois d'entre elles étudient le saumon génétiquement modifié. C'est pourquoi nos vérificateurs ont examiné les mesures prises par le Ministère pour s'assurer que ces installations élèvent des saumons génétiquement modifiés dans des installations terrestres sécuritaires en conformité avec les lignes directrices de l'OCSAN.

6.86 Pêches et Océans Canada a inspecté les trois installations de recherche sur le saumon génétiquement modifié dont il connaît l'existence et il est convaincu que le saumon est confiné dans des installations adéquates. Selon les règlements d'application actuels de la *Loi sur les pêches*, les chercheurs doivent obtenir un permis pour faire transférer des poissons à leurs laboratoires. Des mesures de mise en quarantaine sont exigées et le Ministère a confirmé qu'elles répondent aux exigences en matière de confinement de l'OCSAN. Environnement Canada a aussi inspecté ces installations de

recherche, dont l'installation de recherche de Pêches et Océans Canada située à Vancouver.

6.87 Pêches et Océans Canada doit se tenir au courant de la recherche sur le poisson génétiquement modifié qui est effectuée au pays. Le Ministère a déclaré qu'il ne surveille pas systématiquement la recherche sur le poisson génétiquement modifié au Canada. Il affirme néanmoins qu'il est au courant de tous les travaux de recherche effectués sur ce poisson au Canada.

6.88 Pêches et Océans Canada explique que ses relations non officielles avec le milieu de la recherche constituent l'antenne qui l'informe sur l'état d'avancement de la recherche sur le poisson génétiquement modifié. Le Ministère affirme qu'il se tient au courant de la recherche parce que, selon son règlement, les chercheurs doivent lui demander un permis avant de transférer ou de libérer du poisson. Il présume par contre que les chercheurs connaissent les exigences réglementaires pour l'obtention d'un permis de transfert ou de libération du poisson. Nous avons constaté que le Ministère ne communique pas ces exigences sur son site Web et qu'il n'informe pas systématiquement le public à ce sujet.

6.89 Le règlement de Pêches et Océans Canada ne renferme aucune disposition particulière exigeant des chercheurs qu'ils informent le Ministère de leurs travaux de recherche-développement sur le poisson génétiquement modifié effectués dans leur laboratoire. De plus, les travaux de recherche-développement sur le poisson génétiquement modifié et d'autres organismes aquatiques à caractères nouveaux sont exemptés des exigences relatives à la transmission de renseignements prévues par la *LCPE (1999)* et ses règlements d'application connexes, pourvu que ces organismes ne soient pas libérés dans l'environnement. Environnement Canada a reconnu qu'il sera peut-être nécessaire de modifier la *LCPE (1999)* afin d'y inclure l'obligation de fournir des renseignements sur la recherche-développement des organismes génétiquement modifiés et afin de pouvoir surveiller les activités de recherche.

6.90 Pêches et Océans Canada ne fait pas connaître efficacement la nécessité d'assurer le confinement. Le Ministère nous a dit qu'au cours des années 1990, il a informé le milieu de la recherche de la nécessité du confinement au cours d'une série de consultations portant sur son ébauche de politique. Nous avons constaté qu'il n'a pas tenu de consultations récemment.

6.91 Le Ministère a aussi signalé qu'il utilise l'ébauche de la politique sur l'élevage et la recherche sur le poisson génétiquement modifié pour informer le milieu de la recherche de la nécessité du confinement. Pourtant, on ne trouve aucune information à ce sujet sur le site Web de Pêches et Océans Canada. Qui plus est, la politique véhicule des messages ambivalents pour les chercheurs. Par exemple, elle fait état de situations où l'élevage de poissons génétiquement modifiés dans des enclos à filet ouvert pourrait être permis et elle ne dit pas clairement que tout poisson génétiquement modifié doit être confiné dans des installations terrestres sécuritaires.

6.92 Recommandation. Afin de réduire le plus possible le risque que des poissons génétiquement modifiés soient libérés dans l'environnement, Pêches et Océans Canada devrait, en collaboration avec Environnement Canada, faire en sorte que les exigences de confinement du poisson génétiquement modifié soient clairement communiquées aux chercheurs. De plus, il devrait pallier les lacunes que présente sa collecte de renseignements sur la recherche sur le poisson génétiquement modifié et d'autres organismes aquatiques au Canada.

Réponse de Pêches et Océans Canada. Le Ministère accepte la recommandation. Il dressera, d'ici la fin de 2004, la liste complète des installations où se déroulent des recherches sur le poisson génétiquement modifié, de concert avec Environnement Canada. Cette liste sera utilisée pour communiquer aux chercheurs de l'information à jour sur les exigences réglementaires et aux fins des consultations concernant l'élaboration de la politique du Ministère sur les organismes aquatiques transgéniques.

Le Ministère, d'ici la fin de 2005, mettra à jour son site Web pour donner aux chercheurs qui œuvrent dans le domaine des organismes aquatiques transgéniques un accès plus convivial à l'information pertinente.

La question de l'exception concernant la communication de renseignements sur les activités de recherche mettant en cause des organismes transgéniques sera étudiée dans le cadre de la révision prochaine de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, révision que dirigera Environnement Canada, avec la participation de notre Ministère. En outre, nous prendrons en compte les questions relatives à la communication de renseignements dans notre élaboration des options de politique et de réglementation concernant les organismes aquatiques transgéniques.

Le Ministère est au courant des points soulevés relativement aux établissements de recherche. Il continuera régulièrement de prendre en compte ces questions dans le cadre de l'élaboration de sa politique et des instruments de réglementation.

Projet pilote de laissez-passer pour les transports en commun

S'engager dans les projets locaux

6.93 Les programmes de retenues salariales pour les laissez-passer émis par les sociétés de transport en commun sont offerts dans quelques centres urbains du Canada. Les clients qui s'engagent à acheter un laissez-passer pour une durée minimale bénéficient d'une réduction et d'un mode de paiement pratique. OC Transpo et la Société de transport de l'Outaouais (STO) ont lancé le programme de laissez-passer pour les transports en commun en 2000 dans la région de la capitale nationale. En janvier 2004, les sociétés locales de transport en commun nous ont signalé que plus de 65 sociétés et 6 800 résidents de la région de la capitale nationale participaient à des programmes de retenues salariales pour le laissez-passer servant aux transports en commun.



L'utilisation accrue des transports en commun peut réduire la saturation du réseau routier et les niveaux des émissions de gaz à effet de serre.

6.94 OC Transpo a communiqué pour la première fois avec le Secrétariat du Conseil du Trésor en 1999 afin de lui demander de participer à un programme de retenues salariales pour ce genre de laissez-passer s'adressant aux fonctionnaires fédéraux (le programme ECOPASS). Le gouvernement a refusé parce qu'il ne voulait pas accorder l'accès à son système de paye pour autre chose que les avantages liés à l'emploi ou la campagne de Centraide.

6.95 Le gouvernement du Canada, qui compte plus de 360 000 employés, est l'un des plus importants employeurs du pays. Transports Canada admet que les choix de ses employés en matière de transport peuvent avoir une incidence sur les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre. En donnant l'exemple, le gouvernement peut aussi sensibiliser le public à la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6.96 À la suite du refus du gouvernement d'adhérer à un programme de retenues salariales, Arun Thangaraj et 75 autres Canadiens ont présenté une pétition à notre bureau en juin 2001 dans laquelle ils demandaient au gouvernement de revoir sa décision. Selon les pétitionnaires, ce genre de programme ferait réaliser des économies intéressantes aux usagers, entraînerait une hausse de l'utilisation des transports en commun et produirait des avantages appréciables, entre autres des voies de circulation moins encombrées et des niveaux plus faibles d'émissions de gaz à effet de serre.

6.97 Notre bureau a acheminé la pétition à Environnement Canada, à Transports Canada et au Secrétariat du Conseil du Trésor, qui assument les responsabilités suivantes en rapport avec cette question :

- Environnement Canada est responsable de préserver et d'accroître la qualité du milieu naturel, dont l'atmosphère, et est responsable avec Ressources naturelles Canada des questions relatives aux changements climatiques.

- Transports Canada s'efforce de garantir des moyens de transport sécuritaires, efficaces et sûrs pour l'environnement.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor gère les responsabilités gouvernementales dans les secteurs des finances, du personnel et de l'administration.

6.98 Dans leurs réponses données en octobre 2001, les trois ministères se sont engagés à participer à un projet pilote ayant pour objet d'évaluer l'efficacité d'un programme de retenues salariales pour accroître le nombre de fonctionnaires fédéraux utilisant les transports en commun. Le gouvernement a considéré ce projet comme une façon de réduire les gaz à effet de serre et autres émissions dans l'atmosphère causées par les activités du gouvernement et les déplacements des fonctionnaires qui se rendent au travail.

Objet de la vérification

6.99 Nous voulions vérifier si Environnement Canada, Transports Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor avaient respecté leur engagement à l'égard de la mise en œuvre du projet pilote et si ce projet avait réussi à faire croître le nombre de fonctionnaires fédéraux utilisant les transports en commun.

Observations

Un projet pilote

6.100 Le gouvernement a respecté son engagement portant sur la mise sur pied d'un projet pilote. En juin 2002, il a annoncé le lancement d'un projet pilote de laissez-passer pour les transports en commun d'une durée d'un an, le projet débutant en novembre 2002. Le projet permettait aux employés fédéraux de la région de la capitale nationale travaillant pour Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Transports Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor d'acheter un laissez-passer annuel pour les transports en commun à prix réduit à l'aide de retenues salariales mensuelles.

6.101 L'objectif principal du projet pilote était d'accroître le nombre de fonctionnaires qui utilisent les transports en commun. Le projet pilote avait aussi d'autres objectifs :

- montrer que le gouvernement du Canada, par des actions concrètes, fait preuve de leadership dans le domaine des changements climatiques ;
- réduire les émissions des gaz à effet de serre et les autres émissions dans l'atmosphère;
- sensibiliser davantage les employés des quatre ministères fédéraux participant au projet à la question des changements climatiques et aux autres questions atmosphériques.

6.102 Le projet pilote a été mis en place et géré par un groupe de travail composé d'employés des quatre ministères et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Chacun des quatre ministères a signé un accord avec les commissions de transport locales. Avant de lancer le projet, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a dû modifier son système de paye. Les ministères ont multiplié les communications avec les employés



Affiche annonçant le projet pilote de laissez-passer pour les transports en commun

Source : Transports Canada

La promotion des choix qui favorisent le transport durable et les déplacements écologiques est conforme aux stratégies de développement durable de 2004 de neuf ministères fédéraux.

Initiatives visant à modifier les habitudes de transport

Les initiatives qui visent à modifier les habitudes de transport des gens, parallèlement aux solutions technologiques, font partie intégrante de la stratégie du gouvernement fédéral destinée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atteindre l'objectif du transport durable. Il s'agit notamment d'inciter les Canadiens à faire plus de choix qui favorisent le transport durable, à rendre plus attrayants pour eux les moyens de transport durables, de même qu'à réduire les effets néfastes de l'utilisation des véhicules (voir le rapport de 2003 de la commissaire, au chapitre 2 intitulé « Le transport routier en milieu urbain : responsabilité à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre »).

Transports Canada a préparé un guide sur les options pour les navetteurs qui renferme une liste de moyens que les employeurs peuvent prendre pour encourager les employés à faire davantage usage des transports en commun. L'une des options suggère aux employeurs de communiquer aux planificateurs des réseaux de transport en commun le nom des lieux où leurs employés résident et travaillent de manière à ce que les responsables des sociétés de transport puissent décider de la meilleure utilisation à faire de leur matériel de transport. Une autre option serait d'octroyer des subventions pour les tarifs des transports en commun.

Pour accroître le nombre d'usagers, la commission de transport de la ville de Winnipeg vend des laissez-passer aux employeurs à un tarif réduit de 10 p. 100. La plupart des sociétés vendent ensuite les laissez-passer à leurs employés à un prix réduit de 30 p. 100. Cette initiative aurait fait augmenter les ventes de laissez-passer mensuels et le nombre total d'usagers.

Le gouvernement fédéral belge a mis en œuvre un plan audacieux afin de diminuer la saturation du réseau routier. À partir du 1^{er} mars 2004, les fonctionnaires et employés de l'État pourront se rendre au travail en utilisant gratuitement les services de transport ferroviaire. Ce plan, sous réserve de certaines conditions, sera également offert aux travailleurs du secteur privé à partir du 1^{er} janvier 2005.

admissibles et le groupe de travail a entrepris de surveiller la participation des employés.

Dispositions importantes concernant la mesure des résultats

6.103 Deux enquêtes ont été menées afin que le gouvernement fédéral puisse établir si les objectifs avaient été atteints et si le programme devait être prolongé. Selon les fonctionnaires des ministères, quelque 8 800 personnes étaient admissibles au projet. Les commissions de transport ont indiqué qu'environ 880 personnes, soit 10 p. 100 de tous les employés admissibles, adhèreraient probablement au projet. Au total, 915 employés ont choisi de participer; 54 d'entre eux étaient de nouveaux usagers des transports en commun.

6.104 Ces résultats correspondent aux résultats d'une étude de l'Association canadienne du transport urbain qui révèle que, par eux-mêmes, les programmes de retenues salariales ne réussissent pas toujours à attirer un grand nombre de nouveaux usagers à court terme. Ces programmes ont surtout pour effet de fidéliser la clientèle. En réponse à la question de savoir quelles raisons les pousseraient à utiliser plus fréquemment les transports en commun, la plupart des employés admissibles au programme ont indiqué qu'ils feraient un usage plus fréquent des transports en commun si le service

L'initiative fédérale Prêcher par l'exemple

L'initiative Prêcher par l'exemple est le plan du gouvernement fédéral visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de ses propres activités. Le projet pilote de retenues salariales pour les laissez-passer servant aux transports en commun était la première mesure prise dans le cadre de cette initiative.

était plus rapide, si les attentes étaient moins longues ou si les services étaient plus fiables.

6.105 Nous avons constaté que les ministres fédéraux ont appuyé le lancement du projet pilote. La promotion du projet a été faite au moyen de courriels, d'affiches et de communiqués. Les employés avaient le sentiment que leur employeur faisait preuve de leadership.

6.106 Les fonctionnaires fédéraux ont confié que le projet les avait rendus plus conscients des questions liées à l'air et aux changements climatiques. Ceux qui ont participé au projet ont trouvé pratique d'acheter le laissez-passer au moyen de retenues sur le salaire. Cet aspect et la légère réduction accordée les incitent à appuyer le projet.

Les frais d'administration n'ont pas été entièrement évalués

Le gouvernement du Canada demande à chaque Canadien de réduire de 20 p. 100, ou d'environ une tonne, la quantité de gaz à effet de serre qu'ils produisent annuellement. Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Transports Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor estiment que chaque nouvel usager des transports en commun a conduit 6 500 kilomètres de moins en un an. En moyenne, chaque nouvel usager a satisfait aux objectifs du Défi d'une tonne du gouvernement du Canada.

6.107 La mise sur pied du projet pilote et l'utilisation du système de paye fédéral ont engendré des frais d'administration. Le personnel des services de paye fédéraux a participé activement à ce projet en délivrant les laissez-passer, en conciliant le nombre d'employés inscrits chaque mois et les paiements aux sociétés de transport et en faisant le suivi des laissez-passer annulés par les employés. Le coût total associé à l'instauration et à l'administration du projet a été estimé à 405 jours-personnes. Le projet a aussi engendré des frais additionnels de 225 000 \$ qui sont en grande partie des frais non récurrents. Ces derniers ont été engagés afin notamment de reprogrammer et de modifier le système de paye, de promouvoir le projet et d'évaluer les résultats. Les fonctionnaires des ministères ont affirmé que le projet constituait un bon investissement.

6.108 À l'automne 2003, le gouvernement a décidé d'étendre le programme de retenues salariales à tous les ministères et organismes fédéraux de la région de la capitale nationale. Transports Canada a mis sur pied un bureau de projet chargé de la coordination de cette activité. Le gouvernement a aussi demandé à l'Association canadienne du transport urbain de consulter les membres du réseau des transports et de déterminer s'ils sont prêts à participer à un programme national pour les fonctionnaires fédéraux.

6.109 À mesure que le programme de laissez-passer pour les transports en commun sera implanté dans la région de la capitale nationale, le gouvernement se chargera des tâches administratives additionnelles pour le compte des commissions de transport. Les frais connexes ne sont peut-être pas élevés, mais cela demeure incertain car il n'y a pas eu d'évaluation des frais d'administration avant que ne soit prise la décision d'étendre le projet. Afin d'avoir l'assurance que le gouvernement utilise les outils les plus rentables pour atteindre ses objectifs environnementaux, toute décision d'étendre l'application du programme devrait être fondée sur une évaluation explicite des coûts et des avantages.

6.110 Recommandation. Transports Canada, qui administrera le bureau de projet du programme de retenues salariales, devrait évaluer les coûts associés aux avantages obtenus avant d'étendre l'application du programme.

Le but de l'Association canadienne du transport urbain est d'améliorer l'industrie canadienne du transport urbain. On compte parmi ses membres des sociétés de transports en commun, des organismes des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, des entreprises s'occupant de la vente ou de la production de matériel ou de services de transport en commun, des experts-conseils et d'autres entreprises intéressées.

Réponse de Transports Canada. Le Ministère accepte la recommandation. Transports Canada, en tant que responsable du programme de laissez-passer pour le transport en commun, continuera de s'assurer que les coûts-avantages du programme sont examinés avant l'instauration complète de ce dernier.

Dans le cadre de l'évaluation du projet pilote, Transports Canada et le groupe de travail ont évalué les coûts et les avantages du projet. La décision d'aller de l'avant et d'étendre l'application du projet pilote à la région de la capitale nationale était fondée sur un examen sérieux des coûts avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Une fois le programme instauré dans la région de la capitale nationale, Transports Canada entreprendra une analyse coût-avantage complète, d'ici l'automne de 2005, avant d'étendre l'application d'un tel programme à l'échelle du Canada.

Conclusion

6.111 Le processus de pétition en matière d'environnement a été mis en place en 1995 afin que les Canadiens puissent obtenir des réponses rapides et complètes relativement aux questions environnementales et de développement durable. Il incombe aux ministères de préserver l'intégrité du processus.

6.112 En général, nous estimons que la plupart des ministères donnent des réponses complètes aux pétitionnaires et qu'ils s'exécutent rapidement. Par contre, ils informent rarement les pétitionnaires du résultat des enquêtes et de l'aboutissement final de leur pétition. Les ministères doivent faire un meilleur suivi auprès des pétitionnaires.

6.113 Deux vérifications (voir les chapitres 4 et 5) nous ont permis de vérifier les faits contenus dans les réponses aux pétitions précédentes. Nous avons constaté que certains ministères avait brossé un tableau de la situation plus favorable qu'il ne l'est en réalité. Les ministères ont besoin de fournir de l'information fiable en réponse aux pétitions.

6.114 Dans les réponses aux pétitions, les ministres fédéraux ont, par le passé, exprimé leur volonté de donner suite aux préoccupations environnementales des pétitionnaires. Afin d'établir si les ministres avaient traduit leurs engagements en actions concrètes, nous avons choisi de vérifier des engagements présentés dans trois réponses données à des pétitionnaires. Notre vérification d'engagements formulés dans des réponses données à des pétitions soumises antérieurement nous amène à formuler les constatations suivantes :

- **Pétition n° 50A.** Les ministères ont pris les mesures voulues pour honorer leurs engagements en ce qui a trait aux anciens dépotoirs militaires situés au large de la côte canadienne de l'Atlantique. Compte tenu du peu de temps qui s'est écoulé depuis le début du projet d'étude sur les munitions non explosées en milieu sous-marin et du projet

d'élimination d'agents de guerre, il est encore trop tôt pour déterminer si les ministères respecteront les échéances qu'ils ont fixées. Ils ont indiqué que les travaux pour ces projets devraient se terminer comme prévu d'ici 2006 et 2008 respectivement. Les ministères prennent les dispositions nécessaires pour respecter leur engagement de communiquer avec les parties intéressées. Par contre, ils viennent tout juste de donner suite à leur engagement d'élaborer un plan d'urgence.

- **Pétition n° 38A.** Pêches et Océans Canada a rempli son engagement d'effectuer des recherches afin de renforcer les protocoles d'évaluation des risques que présente le poisson génétiquement modifié, mais les connaissances acquises demeurent incomplètes. Le Ministère a reconnu la nécessité d'établir un règlement au début des années 1990. Il est à noter toutefois que 12 années se sont écoulées depuis qu'il a entrepris ses travaux sur le règlement et que ceux-ci n'ont pratiquement pas progressé depuis qu'il a répondu à la pétition en 2002. Pêches et Océans Canada s'est assuré que les laboratoires qui, à sa connaissance, font de la recherche sur le saumon génétiquement modifié au Canada ont été inspectés et que le saumon y est gardé dans des installations sécuritaires. Par contre, le Ministère ne surveille pas systématiquement la recherche sur le poisson génétiquement modifié au Canada et il ne communique pas efficacement les exigences réglementaires et les exigences de confinement aux chercheurs.
- **Pétition n° 29.** Le gouvernement fédéral a respecté son engagement consistant à instaurer un projet pilote de laissez-passer pour les transports en commun. Il a mesuré l'incidence du projet pilote et constaté qu'il avait entraîné une faible hausse du nombre d'usagers. Le gouvernement doit veiller à utiliser les outils les plus efficaces pour atteindre ses objectifs liés aux changements climatiques compte tenu qu'il envisage d'étendre l'application du projet de laissez-passer pour les transports au commun.

À propos de la vérification

Objectif

Dans le cadre des vérifications menées relativement à l'évaluation environnementale stratégique et à la gestion du saumon sauvage (voir les chapitres 4 et 5 du présent rapport), nous avons vérifié les déclarations contenues dans des réponses à des pétitions.

L'objectif de nos trois vérifications des engagements formulés dans les réponses aux pétitions antérieures (dépotaires militaires au large de la côte canadienne de l'Atlantique, poisson génétiquement modifié et promotion des transports en commun auprès des fonctionnaires fédéraux) était de déterminer si les ministères avaient donné suite aux engagements qu'ils avaient formulés dans leurs réponses aux pétitions retenues pour notre échantillon de vérification.

Critères

Pour s'assurer du respect d'un engagement formulé dans une pétition, l'entité doit :

- formuler clairement l'engagement et ce qu'il représente pour elle;
- planifier sa mise en œuvre;
- procéder à la mise en œuvre prévue et notamment communiquer tout changement, au besoin;
- signifier que l'engagement a été respecté et qu'elle a évalué, le cas échéant, la mesure dans laquelle elle a traité l'ensemble des questions soulevées dans la pétition.

Étendue et stratégie

Afin de prélever les réponses aux pétitions que nous voulions vérifier, nous avons examiné toutes les pétitions et les réponses reçues en date du 18 juillet 2003. Nous avons sélectionné trois pétitions à l'aide des critères suivants :

- importance de la question;
- risque qu'il n'y ait pas optimisation des ressources pour les Canadiens et risque pour l'environnement;
- caractère délicat de la question;
- mandat fédéral;
- accès aux éléments probants et objectivité de l'information sur la question et l'engagement qui a été pris;
- vérifiabilité;
- rapidité d'exécution.

Les travaux de vérification étaient axés uniquement sur les engagements contenus dans les réponses aux pétitions. Nous avons mené des entrevues et exécuté des travaux sur place afin d'établir si les engagements avaient été respectés et dans quelle mesure ils l'avaient été. Nous avons recueilli des données et des éléments probants sur la mise en œuvre des engagements ainsi que la documentation appropriée. Une partie de l'information quantitative du présent chapitre provient de diverses sources fédérales et d'autres sources mentionnées dans le texte. Nous sommes convaincus que les données utilisées pour le présent chapitre sont vraisemblables, mais il est à noter toutefois qu'à moins d'indication contraire nous ne les avons pas vérifiées.

Équipe de vérification

Directeur principal : Neil Maxwell

Directeurs : Steven Morgan, Jim McKenzie

Christine Allen

Elissa Cohen

Peter MacInnis
Adrienne Scott

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre le service des Communications, en composant le (613) 995-3708 ou le 1 888 761-5953 (sans frais).

Annexe Activités en matière de pétitions (pour la période du 19 juillet 2003 au 30 juin 2004)

Afin d'avoir accès au texte intégral des pétitions et des réponses pour la période allant de décembre 1995 au 30 juin 2004, rendez-vous à Répertoire des pétitions en matière d'environnement, affiché sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.ca/domino/petitions.nsf/francais. Au besoin, vous pouvez obtenir sur demande des exemplaires du répertoire.

Pétitions de suivi

Pétition n° 27E : Pétition de suivi concernant la désaffectation de la principale ligne de chemin de fer traversant le parc Algonquin

Reçue le : 3 mars 2004

Pétitionnaire(s) : Algonquin Eco Watch

Sommaire : Il s'agit de la cinquième pétition concernant la désaffectation de la principale ligne de chemin de fer du Canadien national (CN) traversant le parc Algonquin. La destruction de l'habitat du poisson par suite de la désaffectation ne cesse de préoccuper le pétitionnaire. Dans sa dernière réponse (pétition n° 27D), Pêches et Océans Canada indique qu'il a fait un relevé aérien de la ligne et qu'il s'est engagé à fournir un rapport sur les résultats. Des lettres de suivi ont été transmises au ministre des Pêches et des Océans. Le pétitionnaire y demandait de l'information sur le relevé aérien et la formation donnée au personnel du CN en matière d'habitat du poisson. N'ayant pas reçu de réponses à ses lettres, le pétitionnaire demande maintenant une rencontre avec les représentants provinciaux et fédéraux afin de régler le problème. Voir les pétitions connexes 27A, B, C, et D.

Sujets : diversité biologique (habitat) (espèces fauniques) (protection des bassins versants); pêches (habitat) (application de la loi); transports (chemin de fer); questions reliées à l'eau (écosystèmes aquatiques)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 38B : Pétition de suivi sur les poissons transgéniques

Reçue le : 8 septembre 2003

Pétitionnaire(s) : Greenpeace Canada

Sommaire : La pétition fait suite à la pétition n° 38A qui portait sur la politique du gouvernement fédéral concernant l'élevage de poissons transgéniques. Greenpeace allègue que tous les poissons transgéniques devraient être élevés dans des installations terrestres sécuritaires, car les risques associés à un tel élevage dans des enclos en filet ouverts, en mer et dans les lacs, sont trop élevés. Dans cette pétition, Greenpeace demande un aperçu des progrès réalisés en ce qui concerne l'intervention du gouvernement fédéral en matière de poissons transgéniques, notamment l'élaboration d'un règlement concernant les poissons transgéniques aux termes de la *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral.

Sujets : biotechnologie (OGM) (réglementation et politiques); pêches (aquaculture)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Santé Canada, Pêches et Océans Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

État du dossier : clos

Pétition n° 50B : Pétition de suivi concernant les dépotoirs militaires au large des côtes de l'Atlantique

Reçue le : 16 février 2004

Pétitionnaire(s) : Myles Kehoe

Sommaire : La présente pétition de suivi concerne d'anciens dépotoirs militaires au large de la côte est du Canada. Tout comme dans la première pétition sur la question, le pétitionnaire craint les effets possibles de l'exploration pétrolière et de la pêche au chalut dans les aires, connues ou soupçonnées, de ces dépotoirs. Il interroge le gouvernement fédéral sur des questions telles que la destruction de l'environnement benthique, les risques pour la santé des pêcheurs et des équipages et la possibilité d'un désastre environnemental considérable résultant de l'exploration pétrolière et gazière. Voir la pétition connexe n° 50A.

Sujets : diversité biologique (habitat); santé humaine - santé de l'environnement (substances toxiques); questions reliées à l'eau (écosystèmes aquatiques) (milieu marin – océans); questions internationales et bilatérales; pêches (habitat); ressources renouvelables et non renouvelables (énergie)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Santé Canada, Affaires étrangères Canada, Ressources naturelles Canada, Agence de promotion économique du Canada atlantique, Défense nationale, ministère de la Justice Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 56B : Pétition de suivi sur les espèces aquatiques envahissantes dans les Grands Lacs

Reçue le : 15 janvier 2004

Pétitionnaire(s) : John E.F. Misener

Sommaire : Dans la présente pétition de suivi, le pétitionnaire fait au gouvernement fédéral de nouvelles recommandations sur des moyens de réduire l'entrée dans les Grands Lacs d'espèces envahissantes à partir des navires. Il laisse entendre que le principe de précaution devrait être respecté et que l'eau de ballast des navires devrait être considérée comme un polluant. Il demande un rapport d'étape sur les mesures prises par le gouvernement fédéral depuis sa première pétition. Veuillez vous reporter à la pétition n° 56A.

Sujets : diversité biologique (espèces envahissantes); transports (transport maritime); questions reliées à l'eau (écosystèmes aquatiques) (Les Grands Lacs) (qualité de l'eau)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n°60B : Couverture d'assurance et modification de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*

Reçue le : 18 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Siegfried (Ziggy) Kleinau (représenté par l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE))

Sommaire : Cette pétition fait suite à la pétition 60A. Le pétitionnaire demande des informations plus détaillées sur ce que le gouvernement fédéral compte faire pour modifier la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, plus particulièrement en ce qui concerne les sections de la loi reliées à la couverture d'assurance. Le pétitionnaire veut également voir une augmentation du montant de la couverture obligatoire en accord avec les normes internationales.

Sujets : questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement) ; ressources renouvelables et non renouvelables (énergie nucléaire)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Ressources naturelles Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 82B : Évaluation environnementale fédérale concernant le déplacement d'un gazoduc en vue du projet d'autoroute dans la vallée de Red Hill Creek, à Hamilton, en Ontario

Reçue le : 4 septembre 2003

Pétitionnaire(s) : Bob Hicks

Sommaire : La pétition porte sur le projet d'autoroute dans la vallée de Red Hill Creek proposé par la ville de Hamilton et l'évaluation environnementale nécessaire pour évaluer les effets découlant du déplacement d'un gazoduc. Veuillez consulter les pétitions 82A et 82C sur un sujet connexe.

Sujets : évaluation environnementale

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 82C : Cimetières autochtones et projet d'autoroute dans la vallée de Red Hill Creek

Reçue le : 7 octobre 2003

Pétitionnaire(s) : Bob Hicks

Sommaire : La pétition porte sur les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de protection des cimetières autochtones susceptibles d'être touchés par le projet d'autoroute traversant la vallée de Red Hill Creek à Hamilton, en Ontario. Veuillez consulter les pétitions 82A et 82B sur un sujet connexe.

Sujets : autres (problèmes touchant les Autochtones) (préservation du patrimoine)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indienne et du nord Canada, ministère du Patrimoine canadien

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 92B : Mesures de suivi découlant de l'évaluation environnementale fédérale et de l'approbation du projet de construction du barrage de la rivière Oldman

Reçue le : 26 septembre 2003

Pétitionnaire(s) : The Friends of the Oldman River

Sommaire : La pétition porte sur le rapport de 1992 de la Commission d'évaluation environnementale sur le projet de construction du barrage de la rivière Oldman. Il y est question des mesures prises par le gouvernement fédéral pour donner suite aux 23 recommandations de la Commission.

Sujets : évaluation environnementale; santé humaine - santé de l'environnement; pêches (habitat); questions liées à l'eau (écosystèmes aquatiques) (qualité de l'eau) (voies navigables) (protection des bassins versants); autres (problèmes touchant les Autochtones); ressources renouvelables et non renouvelables

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Affaires indiennes et du nord Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Transports Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 104B : Pétition de suivi concernant la construction d'un pipeline pour les eaux d'égout dans la ville d'Ottawa

Reçue le : 23 juin 2004

Pétitionnaire(s) : Bruce Webster

Sommaire : La présente pétition de suivi porte sur la construction d'un pipeline pour les eaux d'égout dans la ville d'Ottawa. Le pétitionnaire est d'avis que ce pipeline perturbera le débit normal de la rivière et l'habitat naturel de certaines espèces de poisson. De plus, le pétitionnaire craint que la *Loi sur la protection des eaux navigables* n'ait été violée, car le pipeline constitue un danger pour les bateaux, les ancres et autres objets maritimes. Les questions sont adressées à Transports Canada et à Pêches et Océans Canada. Veuillez consulter la pétition connexe n° 104A.

Sujets : pêches (habitat) (application de la loi); questions reliées à l'eau (écosystèmes aquatiques) (voies navigables)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Transports Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 106B : Pétition de suivi concernant le route régionale à St. Albert, en Alberta

Reçue le : 20 mai 2004

Pétitionnaire(s) : Dave Burkhart

Sommaire : Dans la pétition de suivi, la pétitionnaire craint que le public n'ait guère eu accès à l'information concernant l'évaluation environnementale sur la construction de la route régionale, à St. Albert. La pétitionnaire redoute de plus que des changements importants apportés à la conception du pont n'aient invalidé l'évaluation des effets environnementaux (EEE). La pétitionnaire demande au promoteur de soumettre à nouveau le projet à une EEE afin de s'assurer que toutes les questions pertinentes ont été réglées. Veuillez consulter la pétition connexe n° 106A.

Sujets : diversité biologique (habitat) (aires protégées) (milieux humides) (espèces fauniques); évaluation environnementale; pêches (habitat) ; santé humaine - santé de l'environnement (sites contaminés); autres (infrastructure); questions reliées à l'eau (eau potable) (eaux souterraines) (qualité de l'eau)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada

État du dossier : réponses à venir

Nouvelles pétitions reçues

Pétition n° 121 : La Loi sur les espèces en péril

Reçue le : 30 juin 2004

Pétitionnaire(s) : Environmental Defence Fund

Sommaire : La pétition porte sur la *Loi sur les espèces en péril*. Le pétitionnaire est d'avis que la loi comporte certaines lacunes qui réduiront son efficacité à prévenir le déclin des espèces.

Sujets : diversité biologique (conservation) (espèces en voie de disparition) (habitat) (espèces fauniques)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Agence Parcs Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 120 : Désaffectation de la mine d'uranium de Cluff Lake, en Saskatchewan

Reçue le : 25 juin 2004

Pétitionnaire(s) : W.R. Adamson

Sommaire : La présente pétition porte sur l'évaluation environnementale d'une proposition en vue de désaffecter l'installation de la mine d'uranium de Cluff Lake dans le nord-ouest de la Saskatchewan. Le pétitionnaire pose un certain nombre de questions sur le rapport d'évaluation environnementale, l'absence d'examen par une commission, et les mesures d'atténuation liées aux sédiments contaminés du lac et aux eaux.

Sujets : diversité biologique (habitat) (espèces fauniques); santé humaine - santé de l'environnement (déchets radioactifs); ressources renouvelables et non renouvelables (mines); questions liées à l'eau (écosystèmes aquatiques) (qualité de l'eau) (protection des bassins versants)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada

État du dossier : réponse à venir

Pétition n° 119 : Possibilité d'effets négatifs de projets d'élevage de la morue charbonnière sur les stocks sauvages de cette même espèce et leur pêche

Reçue le : 25 juin 2004

Pétitionnaire(s) : Canadian Sablefish Association

Sommaire : Selon le pétitionnaire, l'avenir des stocks de morue charbonnière pourrait être mis en danger par l'exploitation de la culture de la morue charbonnière en l'absence d'une évaluation environnementale exhaustive des répercussions possibles sur les stocks de morue sauvage et leur habitat. Le pétitionnaire pose un certain nombre de questions à Pêches et Océans Canada sur l'approche prudente, une évaluation environnementale particulière à l'espèce et les recherches sur la culture de la morue charbonnière.

Sujets : évaluation environnementale; pêches (aquaculture)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : réponse à venir

Pétition n° 118 : Les incidences environnementales des barrages

Reçue le : 21 juin 2004

Pétitionnaire(s) : The Friends of the Oldman River

Sommaire : La présente pétition concerne les incidences environnementales des barrages artificiels. La pétitionnaire mentionne que le gouvernement fédéral a, en vertu de la Constitution, compétence sur les eaux navigables et l'habitat du poisson. Aussi, elle demande que Transports Canada fournisse une liste des barrages approuvés en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Elle demande aussi que Pêches et Océans Canada fournisse une liste des barrages aménagés sur les cours d'eau abritant des habitats du poisson.

Sujets : pêches (habitat); questions liées à l'eau (protection des bassins versants) (voies navigables)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Transports Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 117 : Projet visant l'installation d'une incinérateur à Belledune, au Nouveau-Brunswick

Reçue le : 15 juin 2004

Pétitionnaire(s) : Jean La Pointe

Sommaire : La présente pétition porte sur un projet d'incinérateur de traitement des déchets dangereux à Belledune, au Nouveau-Brunswick. Le pétitionnaire demande au gouvernement fédéral d'imposer un moratoire sur l'exploitation de l'incinérateur jusqu'à ce que l'examen fédéral du projet par une commission soit terminé.

Sujets : problèmes liés à l'air (qualité de l'air); évaluation environnementale; santé humaine - santé de l'environnement (substances toxiques); questions internationales et bilatérales (questions transfrontalières)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 116 : Construction d'une rampe de mise à l'eau à Hurkett Cove sur le lac Supérieur

Reçue le : 7 juin 2004

Pétitionnaire(s) : deux résidents du Canada

Sommaire : Les pétitionnaires s'inquiètent des effets environnementaux d'un projet d'une rampe de mise à l'eau à Hurkett Cove, en Ontario. Selon eux, la région est riche en histoire autochtone, et le projet de rampe de mise à l'eau va à l'encontre des objectifs de protection et de conservation de l'environnement.

Sujets : diversité biologique (conservation) (habitat) (milieux humides) (espèces fauniques) (protection des bassins versants)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n°115 : La baleine grise de Californie, une espèce en péril

Reçue le : 30 avril 2004

Pétitionnaire(s) : Thomas Hossie

Sommaire : Le pétitionnaire s'inquiète de l'avenir de la baleine grise de Californie. Les populations de l'Atlantique sont éradiquées, et celles de l'océan Pacifique est et ouest sont en voie de disparition. Le pétitionnaire demande au gouvernement fédéral de fournir des statistiques sur les populations de baleine grise de Californie. Il cherche également à savoir ce que fait le gouvernement pour protéger les baleines contre les changements environnementaux, la perte d'habitats, les substances toxiques, les collisions avec les navires et l'empêchement dans les engins de pêche.

Sujets : diversité biologique (espèces en voie de disparition) (habitat) (espèces fauniques) (conservation); questions reliées à l'eau (milieu marin – océans); transports (transport maritimes)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Agence Parcs Canada, Transports Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 114 : Évaluation environnementale d'un projet de voie de contournement à Qualicum Beach, en Colombie-Britannique

Reçue le : 11 mai 2004

Pétitionnaire(s) : Qualicum Beach Environment Committee

Sommaire : Le pétitionnaire exprime des préoccupations sur l'étude des effets environnementaux entreprise dans le cadre du projet de voie de contournement Laburnum/route Rupert, à Qualicum Beach, en Colombie-Britannique. Sa principale préoccupation a trait à un site inscrit à l'*Inventaire des écosystèmes sensibles*, qui sera détruit par la route. Le pétitionnaire croit que l'évaluation initiale des effets environnementaux n'a pas tenu compte de l'*Inventaire des écosystèmes sensibles*.

Sujets : diversité biologique (habitat) (milieux humides); évaluation environnementale; autres (infrastructure)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 113 : Évaluation environnementale de l'expansion de l'infrastructure au pont de la Paix reliant Fort Erie, en Ontario, et Buffalo, dans l'État de New York

Reçue le : 10 juin 2004

Pétitionnaire(s) : Richard Berry

Sommaire : La pétition concerne l'évaluation environnementale du projet d'expansion au pont de la Paix. Selon le pétitionnaire, la proposition devrait faire l'objet d'une étude par une commission, étude qui prendrait en compte les effets de l'expansion du pont et des postes frontaliers. Le pétitionnaire soulève également la question de l'incidence de l'expansion de l'infrastructure sur des sites archéologiques autochtones.

Sujets : problèmes liés à l'air (qualité de l'air) (l'appauvrissement de la couche d'ozone) (questions transfrontalières); évaluation environnementale; questions internationales et bilatérales (questions transfrontalières); autres (infrastructure) (problèmes touchant les Autochtones)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Commerce international Canada, Transports Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 112 : Rejet d'eaux usées municipales et pollution de l'environnement marin

Reçue le : 27 avril 2004

Pétitionnaire(s) : Georgia Strait Alliance et United Fisherman and Allied Workers Union – Travailleurs canadiens de l'automobile (représentés par Sierra Legal Defence Fund)

Sommaire : Cette pétition concerne la pollution de l'environnement marin. Les pétitionnaires soutiennent que le gouvernement fédéral ne réussit pas à contrôler de façon efficace le rejet d'eaux usées municipales dans l'océan. Ils allèguent que certains de ces rejets, en raison d'un traitement inadéquat, peuvent contenir des polluants organiques persistants. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour faire face au problème.

Sujets : diversité biologique (habitat) (espèces en voie de disparition); santé humaine - santé de l'environnement (substances toxiques); pêches (habitat) ; questions internationales et bilatérales (questions transfrontalières); questions reliées à l'eau (milieu marin – océans) (qualité de l'eau) (application de la loi)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 111 : Barrages sur les eaux navigables du Canada

Reçue le : 13 avril 2004

Pétitionnaire(s) : The Friends of the Oldman River

Sommaire : Le pétitionnaire demande que soit précisé le nombre de barrages sur les eaux navigables du Canada. Il aimerait également savoir combien de ces barrages sont construits sur des cours d'eau abritant des habitats du poisson.

Sujets : pêches (habitat); questions reliées à l'eau (voies navigables)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Transports Canada

État du dossier : pétition retirée

Pétition n° 110 : Plan d'action des Grands Lacs

Reçue le : 13 avril 2004

Pétitionnaire(s) : Nina Weiss

Sommaire : La pétition soulève des questions sur le Plan d'action des Grands Lacs. La pétitionnaire craint que les ministères n'atteignent pas les objectifs fixés dans le Plan. Elle demande des informations sur les politiques, les plans, et les programmes particuliers qui ont été mis en œuvre par chacun des ministères pour donner suite au Plan.

Sujets : diversité biologique (espèces envahissantes); questions reliées à l'eau (écosystèmes aquatiques) (Les Grands Lacs)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Ressources naturelles Canada, Agence Parcs Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Transports Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 109 : Incidences sur l'environnement et la santé d'un site d'enfouissement fermé à Cramahe, en Ontario

Reçue le : 17 mai 2004

Pétitionnaire(s) : Bruce Melnichuk

Sommaire : Le pétitionnaire soutient qu'un site d'enfouissement fermé à Cramahe, en Ontario, rejette des contaminants dans le ruisseau Cold situé tout près en contravention à la *Loi sur les pêches*. Le ruisseau est un affluent de la rivière Trent, laquelle se jette dans le Lac Ontario.

Sujets : pêches (application de la loi); santé humaine - santé de l'environnement; questions reliées à l'eau (qualité de l'eau) (eaux souterraines)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada

État du dossier : réponse à venir

Pétition n° 108 : Incidences du génie génétique sur les êtres humains, la société et l'environnement

Reçue le : 7 avril 2004

Pétitionnaire(s) : Anna Kirkpatrick

Sommaire : La pétitionnaire s'inquiète des incidences du génie génétique sur les êtres humains, la société et l'environnement. Selon la pétitionnaire, le génie génétique est une technologie relativement nouvelle et non éprouvée qui constitue une menace pour le développement durable au Canada. La pétitionnaire pose des questions sur la production de cultures génétiquement modifiées et sur la délivrance de brevets, ainsi que sur l'incidence de ces cultures sur la santé humaine, la biodiversité et l'agriculture durable.

Sujets : agriculture (agriculture durable); biotechnologie (OGM) (réglementation et politiques)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Santé Canada, Industrie Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n°107 : Évaluation des effets environnementaux liés à l'installation d'une rampe de mise à l'eau dans la zone de Hurkett Cove, en Ontario

Reçue le : 22 avril 2004

Pétitionnaire(s) : une résidente du Canada

Sommaire : La pétitionnaire craint les effets environnementaux du projet d'installation d'une rampe de mise à l'eau dans la zone de Hurkett Cove sur le lac Supérieur. Selon elle, la rampe de mise à l'eau serait installée dans une zone humide. Elle s'inquiète du sort d'espèces rares en voie de disparition et elle se préoccupe de l'habitat du poisson, des valeurs autochtones et des sites archéologiques.

Sujets : diversité biologique (conservation) (espèces en voie de disparition) (habitat) (milieux humides); évaluation environnementale; pêches (habitat)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 106A : Projet de route régionale à St. Albert, en Alberta

Reçue le : 21 avril 2004

Pétitionnaire(s) : Dave Burkhart

Sommaire : Le pétitionnaire est d'avis que le projet de route régionale à St. Albert menace le lac Big. Le pétitionnaire estime que le projet contaminera les sources d'approvisionnement en eau potable, parce que deux aquifères sont situés directement au-dessous de la route. Si l'on allait de l'avant avec le projet de construction de route, il faudrait traverser des sites d'enfouissement ainsi que des bassins de stabilisation des eaux usées.

Sujets : évaluation environnementale; santé humaine - santé de l'environnement; diversité biologique (habitat) (espèces fauniques) (milieux humides); pêches (habitat); autres (infrastructure); questions liées à l'eau (eaux souterraines) (qualité de l'eau)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 105 : Évaluation environnementale du projet de construction d'une traverse routière au-dessus de la zone humide de Big Lake à St. Albert, en Alberta

Reçue le : 10 mars 2004

Pétitionnaire(s) : Elke Blodgett

Sommaire : La présente pétition porte sur le projet de construction d'une traverse routière au-dessus de la zone humide de St. Albert, en Alberta. La pétitionnaire craint que la documentation pertinente sur les effets de la traverse routière ne soit pas consignée dans le registre public tenu par Pêches et Océans Canada relativement à l'évaluation environnementale du projet. Selon elle, les documents et rapports exclus sont essentiels pour que le Ministère prenne une décision éclairée sur l'évaluation environnementale. La pétitionnaire voudrait également savoir pourquoi l'intérêt marqué du public à l'égard du projet n'a pas donné lieu à un examen par une commission.

Sujets : diversité biologique (habitat) (milieux humides); pêches (habitat); évaluation environnementale; autres (infrastructure)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : réponse à venir

Pétition n° 104A : Projet de construction d'un pipeline pour les eaux d'égout dans la ville d'Ottawa

Reçue le : 20 février 2004

Pétitionnaire(s) : Bruce Webster

Sommaire : La présente pétition concerne le projet de construction d'un pipeline pour les eaux d'égout, qui devrait partir du hameau de Munster et parcourir le village de Richmond dans la ville d'Ottawa. Le pétitionnaire craint que le pipeline ne contamine 1 200 puits privés en introduisant des eaux d'égout brutes dans l'aquifère adjacent. De plus, le pipeline proposé enjambrerait la rivière Jock et Richmond Fen, ce qui pourrait perturber l'habitat naturel. La rivière Jock étant une voie navigable, le pétitionnaire demande la tenue d'une évaluation environnementale complète avant le début des travaux.

Sujets : évaluation environnementale; pêches (habitat); questions reliées à l'eau (voies navigables) (eaux souterraines) (qualité de l'eau)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 103 : Développement de l'exploitation du méthane de gisements houillers au Canada

Reçue le : 20 février 2004

Pétitionnaire(s) : Eric Kennedy

Sommaire : La présente pétition concerne la possibilité de développer l'exploitation du méthane de gisements houillers dans les Maritimes et l'Ouest canadien. Le pétitionnaire expose les problèmes environnementaux qui pourraient résulter de la croissance de cette industrie, notamment la contamination des puits, la perte d'habitats imputable aux méthodes de raffinage et la construction de routes menant aux lieux d'extraction. Le pétitionnaire demande que le gouvernement fédéral instaure des lignes directrices et des règlements régissant l'exploitation industrielle du méthane de gisements houillers afin de définir des normes environnementales nationales.

Sujets : questions reliées à l'eau (eaux souterraines); ressources renouvelables et non renouvelables (énergie); diversité biologique (habitat)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 102 : Projet visant l'installation d'un incinérateur de traitement des déchets dangereux à Belledune, au Nouveau-Brunswick

Reçue le : 6 février 2004

Pétitionnaire(s) : Simon Deslauriers

Sommaire : La présente pétition concerne le projet de Bennett Environmental Inc. d'installer un incinérateur de traitement des déchets dangereux à Belledune, au Nouveau-Brunswick. Compte tenu des incidences environnementales possibles sur les autres provinces et des émissions qui seraient rejetées par l'incinérateur, le pétitionnaire s'interroge sur le rôle du gouvernement fédéral à l'égard de cette proposition, rôle qui découle de ses obligations internationales en matière de commerce et d'environnement, et de la réglementation fédérale régissant l'importation et le transport des déchets dangereux.

Sujets : problèmes liés à l'air (qualité de l'air); santé humaine - santé de l'environnement (déchets dangereux); questions internationales et bilatérales (questions transfrontalières); transports

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Commerce international Canada

État du dossier : réponses à venir

Pétition n° 101 : Projet de construction d'une centrale au gaz naturel à Beauharnois, au Québec

Reçue le : 28 janvier 2004

Pétitionnaire(s) : Héritage Saint-Bernard

Sommaire : La présente pétition de l'organisation Héritage Saint-Bernard concerne le projet de construction d'une centrale du Suroît fonctionnant au gaz naturel, à Beauharnois, près de Montréal. C'est Hydro-Québec qui a proposé le projet. Les questions posées à Environnement Canada visent à clarifier la position du Ministère sur le projet à la lumière de ses responsabilités liées au Protocole de Kyoto et à sa stratégie de développement durable.

Sujets : problèmes liés à l'air (changement climatique); questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 100 : Proposition en vue de l'aménagement d'un bassin d'eaux pluviales destiné à un quartier résidentiel situé près des zones humides de Leitrim

Reçue le : 22 janvier 2004

Pétitionnaire(s) : The Friends of Leitrim Wetlands

Sommaire : Le pétitionnaire craint que l'aménagement d'un bassin d'eaux pluviales destiné à un nouveau quartier résidentiel du village de Leitrim dans la ville d'Ottawa ne nécessite un réalignement important du ruisseau Findlay et ne perturbe la zone humide d'importance provinciale de Leitrim. À proximité de celle-ci se trouve une décharge sur une terre appartenant au gouvernement fédéral. Le pétitionnaire soutient qu'il existe un lien hydrogéologique entre la décharge et la zone humide, d'où la possibilité d'écoulements en provenance de la décharge qui pourraient contaminer la zone humide et l'eau potable du nouvel ensemble domiciliaire. Une évaluation environnementale fédérale a été menée et il a été

déterminé que le projet n'entraînerait pas d'incidences environnementales importantes. Le pétitionnaire conteste plusieurs mesures prises par les ministères fédéraux ces dernières années, particulièrement leur rôle dans l'évaluation environnementale.

Sujets : diversité biologique (milieux humides) (habitat) (protection des bassins versants) (espèces fauniques); évaluation environnementale; pêches (habitat); santé humaine - santé de l'environnement (substances toxiques); questions liées à l'eau (écosystèmes aquatiques) (eau potable) (qualité de l'eau)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Transports Canada, Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 99 : Les cygnes trompettes meurent sur les eaux du lac Judson, en Colombie-Britannique

Reçue le : 15 janvier 2004

Pétitionnaire(s) : Kevin Sinclair

Sommaire : Le lac Judson, qui enjambe la frontière entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington, fait l'objet de la présente pétition. Selon le pétitionnaire, pendant des décennies de chasse, les plombs qui se sont accumulés au fond des eaux et aux abords ont contaminé le lac, aire de repos des cygnes trompettes. En raison d'une utilisation accrue de l'eau et du processus naturel de remplissage, le niveau des eaux décroît. De l'avis du pétitionnaire, les cygnes trompettes migrateurs courent ainsi un plus grand risque parce qu'ils se trouvent plus près des plombs enfouis dans le lac. On trouve des centaines de carcasses de cygnes dans les eaux du lac ou aux abords chaque année. Le pétitionnaire veut que l'on retire les plombs qui sont tombés dans le lac et pose une série de questions sur cette proposition à Environnement Canada et à Pêches et Océans Canada.

Sujets : diversité biologique (habitat) (espèces fauniques) (conservation); pêches (habitat); santé humaine - santé de l'environnement (substances toxiques)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 98 : Droit à la déduction fiscale des amendes sanctionnant des infractions environnementales

Reçue le : 17 décembre 2003

Pétitionnaire(s) : David R. Boyd

Sommaire : La présente pétition porte sur une décision de la Cour suprême du Canada rendue en 1999 qui touche le droit à la déduction fiscale pour des amendes sanctionnant des infractions environnementales. Par suite de cette décision, les entreprises établies au Canada peuvent déduire, de leurs revenus, les amendes imposées en cas de violation des lois de protection de l'environnement et d'autres lois. Le pétitionnaire laisse entendre qu'en raison du droit à la déduction des amendes sanctionnant des infractions environnementales, les sociétés finiront par considérer celles-ci comme un simple coût lié à l'exploitation de leur entreprise. Le pétitionnaire demande au ministre des Finances Canada de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à interdire expressément cette déduction. Le pétitionnaire demande également aux ministres chargés de l'application des lois liées à la protection de l'environnement de se prononcer sur la question.

Sujets : autres

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, ministère des Finances Canada, Ressources naturelles Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 97 : La toxicité d'un pesticide contenant de l'arsenic, l'hydrogène-méthylarsinate de sodium (MSMA)

Reçue le : 5 novembre 2003

Pétitionnaire(s) : Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME)

Sommaire : Dans la présente pétition, l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) exprime des inquiétudes au sujet du pesticide MSMA contenant de l'arsenic, qui est utilisé par l'industrie forestière pour combattre le scolyte. Le pétitionnaire est d'avis que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada devrait prendre en considération de nouvelles constatations scientifiques sur la toxicité de l'arsenic. Dans cette pétition sont posées plusieurs questions au sujet du MSMA, notamment des questions sur le renouvellement de l'homologation, les effets environnementaux et l'exposition humaine.

Sujets : santé humaine - santé de l'environnement (pesticides)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 96 : Impacts de l'élevage du gibier sur l'environnement et la santé au Canada

Reçue le : 31 octobre 2003

Pétitionnaire(s) : Fédération canadienne de la faune

Sommaire : La présente pétition porte sur l'élevage du gibier au Canada. La Fédération canadienne de la faune est d'avis que les fermes à gibier constituent une menace pour les populations sauvages de chevreuils, le bétail traditionnel, l'environnement et la santé humaine. La Fédération craint beaucoup la propagation de la maladie, en particulier l'encéphalopathie des cervidés, qui se transmet des fermes à gibier aux animaux sauvages et à l'homme. Le pétitionnaire affirme que les ordres de gouvernement, tant provincial que fédéral, ne réussissent pas à s'attaquer aux impacts de l'élevage du gibier. La pétition traite de la politique fédérale relative à l'exportation des organes de cervidés sur les marchés asiatiques.

Sujets : agriculture (agriculture durable); diversité biologique (espèces fauniques); santé humaine - santé de l'environnement

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 95: Drainage acide et réouverture d'une mine de métaux dans le nord de la Colombie-Britannique

Reçue le : 29 septembre 2003

Pétitionnaire(s) : Society for Atlin's Sustainable Economic Initiatives (SASEI)

Sommaire : La pétition porte sur le site de la mine Tulsequah Chief, dans le nord de la Colombie-Britannique. Cette mine a été exploitée de 1951 à 1957. Les nouveaux propriétaires veulent maintenant la rouvrir. Plusieurs questions sont traitées dans cette pétition. Certaines concernent des problèmes courants de pollution, comme le drainage minier acide et la pollution de l'eau provenant du site de la mine ainsi que l'application par Environnement Canada des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution. La proposition de réouverture de la mine et l'évaluation environnementale fédérale du projet suscitent d'autres questions, notamment concernant la protection de l'habitat du poisson, les eaux transfrontalières (et d'autres questions d'envergure internationale ou transfrontalière), les espèces menacées, le transport des marchandises dangereuses et les obligations fiduciaires envers les Premières nations.

Sujets : diversité biologique (conservation) (espèces en voie de disparition); évaluation environnementale; pêches (application de la loi) (habitat); santé humaine - santé de l'environnement (sites contaminés); questions internationales et bilatérales (questions transfrontalières) (accords internationaux sur l'environnement); questions reliées à l'eau (écosystèmes aquatiques) (application de la loi) (qualité de l'eau); autres (problèmes touchant les Autochtones); transports (marchandises dangereuses); ressources renouvelables et non renouvelables (mines)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du nord Canada, Environnement Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Pêches et Océans Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 94 : Biotechnologie et « pharmacultures »

Reçue le : 8 septembre 2003

Pétitionnaire(s) : Greenpeace Canada

Sommaire : La pétition porte sur la biotechnologie, à l'instar d'autres pétitions présentées par Greenpeace Canada. Celle-ci concerne les plantes génétiquement modifiées destinées à des applications pharmaceutiques ou à la production industrielle (les « pharmacultures »). Il y est en outre question d'animaux ou autres organismes vivants transgéniques.

Sujets : biotechnologie (OGM) (réglementation et politiques)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence canadienne de développement international, Agence des douanes et du revenu du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Industrie Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ministère des Finances Canada, Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 93 : Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles afférents à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Reçue le : 4 septembre 2003

Pétitionnaire(s) : IET-Aquaresearch Limited

Sommaire : La pétition porte sur le micro-organisme Bacta-Pur® et les règlements sur les renseignements concernant les substances nouvelles afférents à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Elle pose des questions en grande partie sur les mécanismes fédéraux permettant d'homologuer au Canada de nouveaux produits pour des utilisations non alimentaires.

Sujets : autres

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 92A : Mesures de suivi découlant de l'évaluation environnementale fédérale du projet de barrage sur la rivière Oldman

Reçue le : 27 août 2003

Pétitionnaire(s) : The Friends of the Oldman River

Sommaire : La pétition porte sur deux questions centrales. La première question se rapporte aux récentes recommandations faites par le Comité consultatif sur l'environnement pour le barrage de la rivière Oldman, relativement à l'autorisation accordée par Pêches et Océans Canada pour le projet de barrage de la rivière Oldman. La deuxième

concerne le rapport annuel du Ministère au Parlement sur l'administration et l'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat et à la prévention de la pollution.

Sujets : évaluation environnementale; pêches (habitat); autres (information et rapports)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 91 : Problèmes environnementaux dans la réserve de Buffalo Point, au Manitoba

Reçue le : 28 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : une résidente du Canada

Sommaire : La pétition porte sur la réserve indienne de Buffalo Point, au Manitoba. Elle expose plusieurs problèmes, notamment le déversement d'eaux usées non traitées, le ruissellement de pesticides, la qualité faible de l'eau potable, la protection du poisson, la sécurité de la navigation et les eaux transfrontalières. La réserve est située en bordure du lac des Bois, près de la frontière canado-américaine.

Sujets : santé humaine - santé de l'environnement (déchets dangereux); pêches (habitat); questions reliées à l'eau (eau potable) (qualité de l'eau) (voies navigables); questions internationales et bilatérales (questions transfrontalières); autres (problèmes touchant les Autochtones)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indienne et du nord Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 90 : Méthodes de pêche et effets sur l'habitat vulnérable du poisson dans l'océan

Reçue le : 25 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Ecology Action Centre

Sommaire : La pétition porte sur les pratiques de pêche commerciale autorisées par Pêches et Océans Canada. Le pétitionnaire allègue que le Ministère permet, sur la côte de l'Atlantique, des méthodes de pêche qui détruisent un habitat océanique essentiel. Selon le pétitionnaire, cette façon de faire est contraire au mandat du Ministère, qui est de protéger l'habitat du poisson. Le point en litige est la pêche à la drague. Selon l'Ecology Action Centre, il a été maintes fois démontré scientifiquement que ce type de chalutage a des répercussions négatives graves sur le fond de l'océan en détruisant certains habitats vulnérables, notamment les récifs de corail.

Sujets : pêches (habitat) (conservation)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 89 : Possibilité de contamination par le plomb de propriétés devant être réaménagées

Reçue le : 14 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Faye Morgan et de nombreux résidents du Canada

Sommaire : La présente pétition porte sur des soupçons de contamination par le plomb qui pèsent sur deux propriétés situées près de la rivière Rideau et de la rivière des Outaouais à Ottawa, en Ontario. Les pétitionnaires demandent l'intervention des ministères fédéraux concernés et exigent que les propriétaires procèdent à des études de sols avant tout réaménagement des terrains qu'ils possèdent.

Sujets : évaluation environnementale; pêches (habitat); santé humaine - santé de l'environnement (substances toxiques); questions reliées à l'eau (qualité de l'eau)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 88 : Le blé transgénique et l'avenir de l'agriculture au Canada

Reçue le : 18 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Greenpeace Canada

Sommaire : Selon le pétitionnaire, le gouvernement fédéral a reçu en 2002 une demande d'approbation visant un type de blé transgénique. Or, il s'oppose à la dissémination du blé transgénique dans l'environnement. À son avis, l'introduction du blé transgénique dans les champs et les aliments ainsi que sur le marché soulève des préoccupations dans le domaine de l'agronomie et sur les plans de la santé, de l'économie, de l'éthique et des questions sociales. Le pétitionnaire demande au gouvernement de préciser sa politique et sa position, actuelles ou futures, face aux impacts environnementaux du blé transgénique.

Sujets : agriculture (agriculture durable); biotechnologie (OGM) (réglementation et politiques); questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, ministère des Finances Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Santé Canada, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada, Agence Parcs Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 87 : Étiquetage et publicité sur les pesticides

Reçue le : 16 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Earth Action

Sommaire : La présente pétition porte sur l'étiquetage des pesticides et la publicité dont ils font l'objet. La pétitionnaire soutient que certains fabricants de pesticides et de produits d'entretien des pelouses contreviennent à la *Loi sur les produits antiparasitaires* en prétendant que certains pesticides sont « verts » ou qu'ils offrent des avantages pour l'environnement. La pétitionnaire demande à Santé Canada de faire enquête et d'indiquer les mesures qu'il prend pour faire respecter les lois et règlements fédéraux en matière de pesticides.

Sujets : santé humaine - santé de l'environnement (pesticides)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 86 : Exploitation d'un site touristique commercial dans le parc national Jasper

Reçue le : 16 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Jasper Environmental Association

Sommaire : La présente pétition porte sur l'exploitation d'un site touristique commercial sur le lac Maligne dans le parc national Jasper. La pétitionnaire soutient que l'exploitation du site touristique prendra de l'ampleur en raison du projet d'entente conclu entre Agence Parcs Canada et les propriétaires des installations touristiques. L'entente prévoit, entre autres, une prolongation des heures de visites et l'ajout de bateaux d'excursion, dont le nombre doublera.

Sujets : évaluation environnementale; diversité biologique (conservation) (espèces en voie de disparition) (habitat) (aires protégées)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence Parcs Canada, Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 85 : Cultures et produits transgéniques – Commerce international et autres préoccupations connexes

Reçue le : 17 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Greenpeace Canada

Sommaire : La présente pétition porte sur différentes questions découlant des politiques et des prises de position du gouvernement fédéral à l'égard des cultures et des produits transgéniques. Elles portent, entre autres, sur le point de vue du Canada quant au programme obligatoire d'étiquetage et de traçabilité de l'Union européenne pour les cultures et les produits transgéniques, les nouvelles lignes directrices internationales sur l'étiquetage des aliments, l'aide au développement et les cultures transgéniques, les projets d'accords bilatéraux pour le commerce des produits agricoles canadiens et les débouchés pour les exportations agricoles canadiennes sur le marché international.

Sujets : agriculture (agriculture durable); biotechnologie (OGM) (réglementation et politiques) (application de la loi); questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement) (aide au développement international)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Industrie Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Agence canadienne de développement international, Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 84 : Effets des cultures transgéniques sur la santé des sols

Reçue le : 10 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Greenpeace Canada

Sommaire : Selon le pétitionnaire, peu d'attention a été accordée aux effets des cultures transgéniques sur le sol et la santé des sols. Le pétitionnaire propose qu'en vertu du principe de précaution, le gouvernement fédéral élimine les cultures transgéniques compte tenu de l'incertitude scientifique entourant leurs effets sur la santé des sols. Le pétitionnaire demande également que le gouvernement fédéral entreprenne une série d'études indépendantes, évaluées par des pairs, sur la question.

Sujets : agriculture (agriculture durable); biotechnologie (OGM) (réglementation et politiques); santé humaine - santé de l'environnement; diversité biologique; questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Industrie Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 83 : Pollution atmosphérique à la frontière entre le Canada et les États-Unis

Reçue le : 10 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Leo Petrilli

Sommaire : La présente pétition porte sur la densité de la circulation des poids lourds franchissant la frontière entre le Canada et les États-Unis, à Windsor et Détroit. Selon le pétitionnaire, la qualité de l'air à Windsor s'est dégradée en raison de l'augmentation considérable du nombre de camions qui franchissent la frontière depuis l'adoption de l'*Accord de libre-échange nord-américain*. Le pétitionnaire veut savoir ce que fait le gouvernement fédéral pour protéger les Canadiens de l'exposition à des contaminants environnementaux et pour faire respecter les lois de la lutte contre la pollution. De plus, il demande que le gouvernement finance une étude sur la qualité de l'air à la frontière.

Sujets : problèmes liés à l'air (qualité de l'air) (questions transfrontalières); santé humaine - santé de l'environnement; questions internationales et bilatérales (commerce); transports

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 82A : Projet de route express Red Hill Creek, à Hamilton, en Ontario

Reçue le : 11 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Bob Hicks

Sommaire : La présente pétition porte sur le projet d'aménagement d'une route express Red Hill Creek de la ville de Hamilton et les autorisations fédérales nécessaires sur le plan environnemental.

Sujets : diversité biologique (protection des bassins versants); évaluation environnementale; pêches (habitat)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 81 : Raccordement permanent avec l'aéroport du centre-ville de Toronto, îles de Toronto

Reçue le : 14 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Lake Ontario Waterkeeper

Sommaire : La présente pétition porte sur l'évaluation environnementale, effectuée par le gouvernement fédéral, du projet visant la construction d'un raccordement permanent menant à l'aéroport du centre-ville de Toronto. Vers la fin des années 90, une évaluation environnementale avait été effectuée pour un projet semblable, mais le pont n'a jamais été construit. Entre-temps, des modifications ont été apportées, notamment l'aménagement du milieu humide du quai Spadina.

Sujets : diversité biologique (milieux humides) (espèces fauniques); évaluation environnementale; autres (infrastructure); questions reliées à l'eau

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 80 : L'assainissement du champ de tir Tracadie au Nouveau-Brunswick

Reçue le : 7 juillet 2003

Pétitionnaire(s) : Luc Perron, Donald Savoie et Florent Richardson

Sommaire : Cette pétition porte sur l'assainissement du champ de tir Tracadie. Elle reprend les mêmes questions que la pétition n° 78. Les pétitionnaires s'inquiètent de ce que la présence de contaminants chimiques et métalliques représente un danger pour l'environnement et la qualité de l'eau. La pétition comporte des requêtes et des recommandations sur la

décontamination du site et demande au gouvernement s'il va prendre des mesures additionnelles pour éliminer toute forme de contaminant à l'ancien champ de tir.

Sujets : santé humaine - santé de l'environnement (sites contaminés); autres (questions militaire-défense)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Défense nationale

État du dossier : clos

Pétition n° 79 : La qualité de l'air à Windsor, en Ontario, et les préoccupations au niveau de la santé qui en découlent

Reçue le: 26 juin 2003

Pétitionnaire (s): Joe Comartin, député, Windsor-St. Clair

Sommaire : La présente pétition porte sur une étude en matière de santé effectuée auprès de la collectivité de Windsor, en Ontario. Selon les résultats de cette étude, les taux de cancers seraient plus élevés à Windsor que dans d'autres régions du pays. On attribue la source possible de ce problème ainsi que celle d'autres problèmes de santé que l'on trouve dans la région à la piètre qualité de l'air. Le pétitionnaire demande au gouvernement fédéral de faire enquête sur les constatations de l'étude et de dire s'il prend des mesures pour répondre aux préoccupations exprimées dans l'étude et de préciser ces mesures, s'il en est.

Sujets : problèmes liés à l'air (qualité de l'air) (questions transfrontalières); santé humaine - santé de l'environnement

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Santé Canada

État du dossier: clos

Pétition n° 78 : L'assainissement du champ de tir Tracadie au Nouveau-Brunswick

Reçue le: 28 mai 2003

Pétitionnaire (s): Yvon Godin, député, Acadie-Bathurst

Sommaire: Cette pétition concerne l'assainissement du champ de tir Tracadie au Nouveau-Brunswick utilisé par la Défense nationale entre 1942 et 1994. Le pétitionnaire indique que le gouvernement fédéral devrait faire une décontamination complète du champ de tir. Selon le pétitionnaire, ce travail n'a pas été fait de façon adéquate.

Sujets : santé humaine - santé de l'environnement (sites contaminés); autres (questions militaire-défense)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Défense nationale

État du dossier: clos

Pétition n° 77 : Les liens entre le commerce international et l'environnement

Reçue le : 5 mai 2003

Pétitionnaire(s) : Yuill Herbert

Sommaire : La pétition examine le lien entre le commerce international et l'environnement. Le pétitionnaire argumente que l'accroissement du commerce international entraîne une augmentation des émissions de gaz à effet de serre du fait que le commerce est largement tributaire du transport. Le pétitionnaire demande au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international comment il entend concilier la promotion du commerce et la nécessité de protéger l'environnement.

Sujets : problèmes liés à l'air (changement climatique); questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement) (commerce) (changement climatique); ressources renouvelables et non renouvelables (énergie) (conservation de l'énergie); transports; autres (instruments économiques)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

État du dossier : clos

Pétition n° 76 : Déchets radioactifs de faible activité à Port Hope, en Ontario

Reçue le : 15 avril 2003

Pétitionnaire(s) : Lake Ontario Waterkeeper

Sommaire : La pétition porte sur l'évaluation environnementale menée par le gouvernement fédéral du projet Port Hope visant les mesures d'assainissement et la gestion des déchets radioactifs de faible activité situés à divers emplacements dans la ville de Port Hope et dans l'ancien canton de Hope. Ressources naturelles Canada est l'autorité fédérale chargée de l'évaluation environnementale du projet.

Sujets : évaluation environnementale; santé humaine - santé de l'environnement (déchets radioactifs)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Ressources naturelles Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 75 : Aménagement d'installations d'amarrage sur des terres humides le long de la voie navigable Trent-Severn

Reçue le : 28 mars 2003

Pétitionnaire(s) : South Mariposa Lakefront Ratepayers Association

Sommaire : La pétition porte sur un plan visant l'aménagement d'installations d'amarrage pour 66 bateaux sur des terres humides situées dans le lac Scugog le long de la voie maritime Trent-Severn. Selon les pétitionnaires, les installations d'amarrage ne peuvent être aménagées sans détruire ou perturber l'habitat du poisson ou les espèces sauvages, tels les oiseaux migrateurs. L'Association pose plusieurs questions à l'Agence Parcs Canada en sa qualité d'organisme chargé de l'intendance de la voie navigable et de l'administration des règlements régissant les canaux historiques.

Sujets : diversité biologique (habitat) (milieux humides); évaluation environnementale; pêches (habitat); questions reliées à l'eau (écosystèmes aquatiques) (voies navigables)

Ministères/organismes chargés de répondre : Agence Parcs Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 74 : Intégrité écologique des Grands Lacs

Reçue le : 4 avril 2003

Pétitionnaire(s) : The Georgian Bay Association

Sommaire : La pétition porte sur plusieurs questions qui revêtent de l'importance pour l'intégrité écologique des Grands Lacs : le retrait d'eaux douces du lac Huron et de la baie Georgienne à la décharge de la rivière St. Clair, près de Sarnia; l'introduction d'espèces envahissantes par des navires qui pénètrent dans les eaux du bassin des Grands Lacs; l'évaluation du réseau de navigation des Grands Lacs et l'avenir du canal Welland.

Sujets : diversité biologique (espèces envahissantes) (protection des bassins versants); évaluation environnementale; questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement) (questions transfrontalières)

(changement climatique); transports (transport maritime); questions reliées à l'eau (écosystèmes aquatiques) (protection des bassins versants) (Les Grands Lacs)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Transports Canada, Pêches et Océans Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

État du dossier : clos

Pétition n° 73 : Évaluation environnementale du projet de prolongement d'une autoroute qui traverserait le parc de la Gatineau, dans la région de la capitale nationale

Reçue le : 20 mars 2003

Pétitionnaire(s) : Association des Résidants et Résidentes du Quartier Wright

Sommaire : La pétition porte sur l'évaluation environnementale fédérale du projet de prolongement de l'autoroute McConnell-Laramée qui traverserait le parc de la Gatineau. L'Association éprouve des inquiétudes relativement à la participation du public et de l'étendue de l'évaluation environnementale.

Sujets : évaluation environnementale; diversité biologique (conservation) (habitat) (aires protégées); pêches (habitat)

Ministères/organismes chargés de répondre : Transports Canada, Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 72 : La préservation de milieux humides dans la région métropolitaine de Montréal

Reçue le : 19 mars 2003

Pétitionnaire(s) : Comité Zip Ville-Marie

Sommaire : La pétition porte sur la vente possible de propriétés fédérales situées le long de la rivière Saint-Jacques dans la région métropolitaine de Montréal. Selon les pétitionnaires, une large portion des terrains contigus à la rivière a été déclarée excédentaire par Transports Canada et pourrait bientôt être vendue. Le Comité craint que les terrains ne soient vendus sans égard pour la protection à long terme des milieux humides qui y sont situés ni pour la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides*.

Sujets : diversité biologique (conservation) (espèces en voie de disparition) (milieux humides); questions reliées à l'eau (écosystèmes aquatiques); autres (terres fédérales)

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Transports Canada, Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 71 : Chemin d'accès au domaine MacKenzie King dans le parc de la Gatineau, dans la région de la capitale nationale

Reçue le : 19 mars 2003

Pétitionnaire(s) : Citoyens concernés au sujet du parc de la Gatineau

Sommaire : La pétition porte sur une proposition de la Commission de la capitale nationale (CCN) visant la construction d'un nouveau chemin d'accès au domaine Mackenzie King dans le parc de la Gatineau, situé dans la région de la capitale nationale. La coalition a critiqué l'évaluation environnementale menée par la CCN et posé des questions sur les normes environnementales et les procédures que l'Agence Parcs Canada a appliquées à des projets similaires se déroulant dans l'emplacement de parcs nationaux.

Sujets : évaluation environnementale; diversité biologique (conservation) (habitat) (aires protégées); autres (terres fédérales) (infrastructures)

Ministères/organismes chargés de répondre : Agence Parcs Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 67 : Mise en œuvre des principes de la *Déclaration de Rio* s'appliquant aux peuples autochtones

Reçue le : 31 janvier 2003

Pétitionnaire(s) : un résidant du Canada

Sommaire : La présente pétition concerne le développement durable en relation avec les peuples autochtones et leurs communautés. Elle fait suite à la participation du Canada au Sommet mondial sur le développement mondial de 2002, qui s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud. Lors de cette réunion, le Canada a réitéré son engagement à mettre en œuvre les principes stipulés dans la *Déclaration de Rio* sur l'environnement et le développement durable et les mesures découlant d'Action 21. Parmi ces mesures, mentionnons la reconnaissance des valeurs des autochtones, de leur connaissance traditionnelle, et de leurs pratiques de gestion des ressources ainsi que les dispositions favorisant leur participation au développement durable. Le pétitionnaire demande au gouvernement fédéral comment il compte s'y prendre pour honorer ses engagements à ces égards. On a demandé à dix ministères et organismes de répondre à cette pétition.

Sujets : questions internationales et bilatérales (accords internationaux sur l'environnement); autres (problèmes touchant les Autochtones)

Ministères/organismes chargés de répondre : Environnement Canada, Agence canadienne de développement international, Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Industrie Canada, ministère de la Justice Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ressources naturelles Canada, Agence Parcs Canada

État du dossier : clos

Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes — 2004

Table des matières principale

Point de vue de la commissaire — 2004

- Chapitre 1** Accords internationaux en matière d'environnement
- Chapitre 2** Agence canadienne de développement international — L'environnement et l'aide au développement
- Chapitre 3** Les stratégies de développement durable : l'utilisation du régime fiscal et la gestion des déchets solides de bureau
- Chapitre 4** L'évaluation de l'impact environnemental des politiques, des plans et des programmes
- Chapitre 5** Pêches et Océans Canada — Le saumon : stocks, habitat et aquaculture
- Chapitre 6** Les pétitions en matière d'environnement